

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

GÉDÉON DESILETS.

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

3ème Année.

Les Trois-Rivières, (Province de Québec,) Lundi 9 Décembre 1872.

No. 58.

VOIX PROPHÉTIQUES

OU

Signes, Apparitions et Prédications Modernes.

PAR

L'ABBÉ J. M. CURICQUE.

—

LIVRE III.

Signes et Apparitions des Saints.

CHAPITRE V.

APPARITION DE LA VÉNÉRABLE ROSE VENERINI.
(A Rome les 5 et 7 mai 1871.)

Je ne demande que, repris alors, qu'on soit toujours en prière, mais qu'on n'applique des intentions, des indulgences.

Si l'on ne vient à ton secours, tu seras tourmentée sans relâche; le Bon Dieu m'a permis de m'en prendre à toi. Oh! ma chère fille, souviens toi que tu t'es offerte en victime, le jour de ton oblatin tu dois en subir les conséquences.

Regarde, regarde cette éternelle de feu ou je suis plongé? Nous sommes ici plusieurs centaines. Oh! si l'on savait ce que c'est que le Purgatoire, on souffrirait tout pour l'éviter et pour venir en aide aux pauvres âmes qui y sont prisonnières. Tu dois devenir une sainte religieuse et observer fidèlement les plus petits points de la Règle.

Le Purgatoire des religieux est quelque chose de terrible! La Sœur vit en effet cette éternelle enflammée d'un sort d'épais nuages d'une noir fumée: "L'impression qu'elle fit sur moi, disait la Sœur, ne s'effacera plus de ma mémoire."

Comme le père disparaissait et se replongeait dans la ceterne, il s'écria, à plusieurs reprises, en montrant sa langue desséchée et brûlante;

J'ai soif! J'ai soif!

III.—A partir de ces jours, la Sœur continua de voir régulièrement chaque soir son père, à peu près dans le même état de souffrance et de décoloration. Il n'était plus, il est vrai environné des flammes comme le premier jour de l'apparition mais il disparaissait chaque fois dans la ceterne en s'écriant; J'ai soif! J'ai soif!

Une fois il dit à sa fille, et y a bien longtemps que je ne suis venu te voir.

"Pauvre père! lui répondit la Sœur, mais tu es venu hier soir?"
Oh! répartit alors celui-ci, si je dois rester en Purgatoire durant trois mois, c'est une éternité! J'étais condamné, dit-il encore, à plusieurs années de Purgatoire; mais je dois à la très sainte-Vierge Marie, qui a intercédé pour moi, de n'avoir que quelques mois.

Cette grâce de pouvoir venir implorer du secours racontait la Sœur était la récompense des bonnes œuvres de son père. Ainsi il avait été très dévot à la Sainte-Vierge en l'honneur de laquelle il s'approchait des sacrements, à chacune de ses fêtes; il professait une grande miséricorde pour les malheureux et ne se ménageait aucune peine pour les œuvres de charité à tel point qu'il avait été même quêter de maison en maison pour venir en aide à la fondation d'une maison de Petites-Sœurs des pauvres dans sa ville natale, etc.

IV.—La Sœur fit à différentes fois, diverses autres demandes à son père; mais il ne fut pas toujours permis à celui-ci de satisfaire à chacune d'elles.

"Les âmes du Purgatoire, lui demanda-t-elle un jour, connaissent-elles ceux qui prient pour elles et peuvent-elles prier pour les fidèles de ce monde?"

La réponse fut affirmative.

"Ces âmes, ajouta la Sœur, souffrent-elles en pensant aux péchés que se commettent journellement ici bas, surtout dans leur famille?"

Où répartit le père; c'est même un de leurs châtiments.

Vers la fin de novembre, le 24, la Sœur, vit son père comme d'habitude mais il semblait plus près d'elle qu'à l'ordinaire; ce qui lui causa des souffrances extrêmement aigues. Elle croyait être toute de feu tant elle était brûlée surtout aux oreilles.

Le père l'informa alors que si la communauté continuait à prier pour lui, il serait délivré aux fêtes de Noël. Il est à remarquer que les œuvres les plus secrètes que l'on offrait à Dieu à son intention, le soulagement aussitôt, en même temps qu'il en avait la pleine connaissance. Ainsi vit-il tout ce qu'une religieuse, occupée des exercices d'une retraite particulière et toute dévouée à sa délivrance lui avait mérité d'adoucissement par sa grande ferveur et son héroïque charité.

La Sœur, continuant sur ces entrefaites à interroger son père, lui demanda, toujours guidée par sa supériorité ou son confesseur si cette doctrine était véridique, à savoir; que tous les tourments des martyrs sont au dessus des souffrances du Purgatoire. Il répondit c'était bien vrai.

Elle demanda ensuite si toutes les personnes qui sont dans la confrérie de Notre-Dame du Mont Carmel et portent comme telles le Saint Scapulaire sont délivrés du Purgatoire, le premier samedi après leur mort.—Où si elles ont fidèlement rempli leurs obligations à cet effet, fut la réponse.

A cette demande; y a-t-il réellement des âmes qui restent cinquante ans en purgatoire, le défant répondit: Oui, et même il y en a qui sont condamnées à expier leurs péchés jusqu'à la fin du monde ce sont des âmes bien coupables et bien délassées.

V.—Le 3 décembre son père quoique toujours triste lui apparut déjà replendissant. Elle lui demanda ce jour-là par obéissance, si la très sainte-Vierge s'était réellement montrée sur la montagne de la Salette: "réponse affirmative"; 2^o si c'étaient les prédications de la Salette qui se réalisaient alors contre la France: "nouvelle affirmative"; 3^o enfin si la France se relèverait de cette ruine lamentable;

La France, répondit le père, est bien humiliée, mais aussi elle est bien coupable: elle a fait une lourde chute dont elle ne se relèvera qu'en devenant chrétienne.

La France est coupable, surtout par la violation du repos du dimanche, par un vice affreux qui y est devenu si commun, et surtout par le blasphème. Oh! les blasphèmes! ajouta-t-il, ils y sont horribles et attirent la colère de Dieu. Voilà les trois choses qu'elle doit principalement éviter.

Où, la France se relèvera, mais il ne m'est pas permis de t'en dire le moment.

Ces trois grands crimes dont la Reine des nations s'est depuis de longues années rendue coupable à la face du monde comme devant Dieu, nous les trouvons également signalés par la bouche des Pasteurs des peuples, les Evêques; l'un des plus éloquents d'entre eux, Mgr. Deschamps, archevêque de Malines, stigmatisait encore dans son mandement de Carême, du 2 février 1871, ces trois péchés nationaux avec une sévérité toute apostolique.

"Le sanctuaire de la famille est souillé, dit-il et cette souillure, érigée en système est devenue le thème favori de la littérature et des théâtres. Mais il est une autre profanation qui montre encore plus d'audace, puisqu'elle s'érige en juge de ceux qui ne l'imitent pas. Oubliant que toute paternité vient de Dieu; *Ex quo omnis pater nominatur* elle veut être elle-même sa providence et déterminer à son gré le nombre des âmes qui lui sont confiées. C'est là l'un des plus grands péchés d'un grand peuple, non de lui seul, sans doute, mais de lui surtout: la profanation des sources de la vie.

"... Qui n'a été témoin, dans une grande partie de la grande nation dont je parle de l'oubli de Dieu? Parcourez ses villes et ses campagnes, et dans une foule de localités, vous y trouverez ses temples déserts, les jours consacrés au Dieu vivant...
"L'orgueil donc et un orgueil insensé; la corruption et une corruption effrontée; l'oubli de Dieu le mépris de loi divine, les blasphèmes contre la Rédemption répandus par la presse comme les eaux d'un torrent, mais surtout par la presse de la grande ville, de la capitale du monde moderne; la volubilité, telle que nous la voyons, l'apostasie qui force la justice divine à frapper le monde.

VI.—Depuis ce jour, 3 décembre, jusqu'au 12 et les deux jours suivants, elle reparut chaque soir toujours plus replendissante. Du 14 au 25, elle fit de nouveau défaut.

Cependant, la veille de Noël, la pauvre Sœur était si souffrante qu'elle ne parla presque impossible de pouvoir se traîner jusqu'à la chapelle. Elle vint néanmoins assister à la messe de minuit, sans doute par la secrète assistance de son père qui devait en cette heureuse nuit lui annoncer sa délivrance suprême.

Il lui apparut, en effet, pour la dernière fois, entre les deux élevations de la première messe, brillant comme le soleil.

"J'ai achevé mon temps d'expiation, lui dit-il, tout rayonnant de bien attitude. Je viens te remercier toi, ma chère fille, et ta communauté qui a tant prié pour moi. A mon tour maintenant je prie pour vous toutes."
La Sœur le conjura alors de demander pour elle, avec sa guérison, les forces nécessaires pour bien observer la sainte Règle.

Je demandai pour toi, reprit-il aussitôt, une soumission parfaite à la sainte volonté de Dieu et la grâce d'entrer au ciel sans passer par le Purgatoire.
Et il disparut sans retour. Le défant était, dans cette dernière vision, si replendissant que sa fille ne put que derrière son visage, d'un éclat éblouissant, et assez seulement pour bien reconnaître les traits de son père; tout le reste de sa personne était comme perdu dans la lumière.

A partir de ce moment, la joie et le bonheur de la Sœur Marie-Séraphine furent à leur comble; elle ressentit désormais en son âme une paix ineffable jointe à une certitude invincible de n'avoir pas été en butte à l'illusion des sens ni aux tromperies du démon, comme elle l'avait tant redouté.

VII.—Cependant une nouvelle maladie, maladie hélas? trop inconnue de la génération présente, s'était emparée de la Sœur, la *maladie du ciel*, tant était enflammée son désir d'aller à son Dieu comme venant de son père bien-aimé. Elle se désolait d'ailleurs offerte en victime. Ce double désir d'union et de sacrifice fut bientôt exaucé.

En ce jour même de Noël où la Sœur Marie-Séraphine avait recouvré tout la joie des anciens jours, elle se sentit déjà atteinte des premiers germes de la maladie de poitrine qui devait six mois plus tard, mettre le comble à ses vœux. Ses souffrances furent longues et cruelles, mais elle les endura avec une patience de martyr. La nuit de sa mort angélique qui arriva le vendredi 23 juin, fin de l'octave du Sacré-Cœur dont elle portait en religion le nom Sacré, s'appela Sœur Marie-Séraphine du Sacré-Cœur de Jésus, cette nuit là même, peu d'instants avant de partir pour les demeures éternelles, elle chanta encore les cantiques improvisés aux jours sans nuages de son noviciat et de sa profession.

Pourrions-nous oublier que jusqu'à ses derniers moments, elle redisait sans cesse, chrétienne avant tout, mais toujours française; Oh! ma chère France, que tu es à plaindre d'avoir perdu la foi? Puisse-tu cesser de provoquer la colère de Dieu, et redevenir chrétienne?
La Sœur Marie-Séraphine du Sacré-Cœur de Jésus décéda le 23 de juin 1871, dans sa quatrième année de Religion, était née le 2 octobre 1843 et avait reçu sur les fonts baptismaux un nom prédestiné Marie-Angèle.

Espérons que les apparitions prophétiques qui mirent le comble à ses mérites ici bas, ne seront pas perdues pour tant de frères attirés ou égarés pas viendraient à en prendre connaissance, aussi bien que les âmes pieuses à qui elles sont spécialement dédiées.

(A CONTINUER.)

Les témoins de la séance d'hier en font d'effroyables récits; le compte rendu sténographique, ne justifie pas absolument cette impression. L'Assemblée a jeté plus de geste et poussé plus de cris qu'elle n'a dit de choses et pris de résolutions. M. Thiers a beaucoup menacé, mais on le connaît, et même il se connaît. M. Gambetta s'est donné de belles poses, mais il a gardé le silence. C'est son éloquence la plus habile, mais on commence à s'y tromper moins, et lui-même déjà ne s'y trompe plus. L'on dit que le feu est aux poudres. Sans doute! Seulement il y a plus de flammes que de feu, et plus de feu que de poudres. Dans la journée il avait fait grand vent et il était tombé beaucoup d'eau; l'on a tendu beaucoup de parapluies, et tout s'est terminé par beaucoup de crotte et quantité de rhumes. Signes du temps. Cette nuit il aura plu beaucoup de conseils, ce matin les pharmaciens vendent beaucoup de pâtes pectorales, et ce soir l'on usera beaucoup de balai. Ce n'est qu'une crise oratoire. A l'heure où ces lignes paraîtront M. Thiers aura demandé un vote de confiance, aura dit quelque chose pour paraître le justifier, et l'aura obtenu sans le mériter.

La France se laisse dire depuis un siècle qu'elle reverse ses gouvernements. L'expression est inexacte, inventée par l'orgueil, admise par un sentiment de vaine gloire. Les gouvernements en France ne sont pas renversés, ils s'effondrent. Aucune de nos révolutions n'a été un travail de géants; elles ont été toutes un travail de taupes. Les gouvernements s'effondrent pour avoir laissé les taupes creuser sous leurs fondations. La pluie, l'immonde pluie des mensonges et des sottises y fait plus que les feux souterrains, les sécheresses, sans les niers, ce qui finit.

Ainsi chose le gouvernement de M. Thiers, comme les autres, et l'on peut croire que le terme n'est pas lointain. Il s'annonce, il est prochainement inévitable. Toutfois, le moment n'est pas venu. Cela peut cracher encore quelque temps sans s'effondrer sur le terrain liquide. Le puissant Gambetta, le "grand patriote", n'est pas de force à donner le coup d'épaupe qu'il faudrait pour renverser M. Thiers, "la merveille des âges." Le replâtrage se fera aujourd'hui. Le grand Gambetta n'en sera pas le moins soulagé. Il craint son entrée en scène.

Replâtrage! autre mot ambitieux et trop magique. Il n'y a plus de plâtre. On collera un ordre du jour, un papier sur la légalité qui s'est déclaré hier. On décrètera que c'est solide, et on laissera tomber la pluie et foituler la taupe.

Le brillant, le bouillant, le nerveux, le prudent M. Thiers s'y emploiera comme il a toujours fait, et sera le principal artisan de l'effondrement de cet édifice dont il est le principal architecte. M. Thiers, cela paraît étrange à dire, est une taupe. Qu'il se distingue par la constance, par la fécondité, par l'énergie, même par le charme, nous le voulons bien. Taupé il est né, taupé il a vécu, taupé il mourra. Pour n'en pas chercher d'autre marque, voyez son amour de la taupe et son horreur du taupier. On dit que la taupe est aveugle, sourde et muette. Il est aveugle, il est sourd; ces deux signes ont en lui cinquante ans d'évidenc, Maet, il semble moins l'être; mais il y a quelque chose comme cinquante ans qu'il manque de parole par la vérité. Où trouve-t-on plus muet que cela? Né taupé! Parler, ce n'est pas avoir la parole, c'est avoir ce que l'on appelle une parole.

Or, la taupe, en lui laissant tous ses mérites, n'est pas un bon architecte. Elle ne bâtit point sur la pierre. Elle a horreur de la pierre, horreur des fondations solides. Cet intelligent siècle de 89 lui ayant donné à bâtir, elle a bâti considérablement, mais toujours pour les taupes. Elle a fait des murs qui la taupe peut ronger, elle y a préparé des trous où la taupe peut loger. Toutes les constructions de M. Thiers ont été des merveilles à ce point de vue; la dernière, celle à laquelle il a laissé modestement le nom de M. Rivet, s'offre comme le modèle du genre. Quels trous pour la taupe, quel festin de racines morales et sociales, quels préparatifs pour l'effondrement!

Cependant M. Thiers veut faire mieux encore. Il veut, contre tous ses programmes de Bordeaux et d'ailleurs, établir la République conservatrice (?) afin que, sans doute, la taupe travaille encore plus à l'aise, et qu'enfin, cette fois, elle prépare quelque chose de tout à fait grand, l'effondrement du monde.

C'est ici que l'Assemblée fait des difficultés, sans opposer cependant un veto absolu. Elle demande du temps. Elle l'achètera d'un vote de confiance. En vérité, nos pauvres vieux mots français subsistent d'étranges aventures, et c'est bien la preuve que nous sommes entrés dans des temps nouveaux. Vote de confiance! On fait ce que l'on voudrait, on est plein de sécurité et d'amour! M. Thiers dit: Je me suis tu, parce qu'on avait l'air de me mettre sur la sellette; mais je vois que je ne suis pas sur la sellette, et je parle de tout mon cœur. Et l'Assemblée répondra: A la bonne heure, maintenant que vous ne pouvez douter de notre méfiance absolue, croyez que nous avons pleine confiance, et marchons d'accord... en nous surveillant!

Au moment d'un naufrage en pleine mer, l'équipage est plein de confiance au capitaine qui lui promet le temps de mettre en sûreté certains paquets; et ce qu'il y a de plaisant, c'est que le capitaine lui-même voudrait faire sa malle.

Comique triste! Mais que voulez-vous? depuis 89, on a généralement peu de goût aux belles morts.

Enfin, nous ne nous croyons pas à l'heure de l'effondrement. Nous n'affirmons point pour cela qu'elle n'est pas venue, que ce ne sera pas demain ou ce soir; mais nous en serions étonnés. Cessez vraiment étonnante, que l'on puisse encore être étonné!

LOUIS VEUILLOT.

La Réforme de l'Enseignement secondaire.

V

Les partisans absolus du système d'éducation actuel se font de la tradition un argument absolu contre toute réforme même raisonnable, même chrétienne. S'il était vrai, en effet, que la méthode moderne eût été éprouvée pendant une longue suite de siècles et reconnue universellement la meilleure, il pourrait sembler téméraire d'opposer à l'expérience du temps des innovations incertaines, quoique rien de sa nature ne soit plus parfaite que l'enseignement. Mais l'histoire, loin de donner raison à cette

opposition systématique qui n'a pas ses racines dans un passé bien lointain, nous montre non-seulement l'éducation du moyen âge tout autre dans son esprit que la moderne, mais les méthodes et les matières d'enseignement se modifiant selon les maitres et les idées de l'époque.

Il y a bien peu de ressemblance entre les huit ans d'*humanités* de nos collèges et l'organisation des études au moyen âge. Nos *humanités* remontent à peine au siècle dernier. Si le principe de ce mode d'éducation vient de la Renaissance, la manière de l'appliquer a tellement dégénéré en notre siècle sous le régime universitaire qu'on ne peut même pas arguer en sa faveur de la pratique du dix-septième siècle ni de l'autorité des maitres d'alors. Tout est différent aujourd'hui.

L'histoire de l'éducation en France et dans l'Europe chrétienne est assez confuse jusqu'à un temps où saint Ignace codifia l'enseignement nouveau qui s'imposait au milieu de l'enthousiasme littéraire de la Renaissance, et le régla selon les besoins du temps pour le plus grand profit de la jeunesse et de l'Eglise. A cette époque, le programme scolaire est net; la distribution du temps et des matières apparaît clairement. Il n'en est pas de même au moyen âge où le défaut de renseignements nous empêche de connaître en détail le plan suivi à chacune des périodes marquées par diverses modifications. Toutefois la méthode générale est assez connue. Pour la comprendre, il faut remonter au traité de l'Ordre de saint Augustin, où elle a été prise.

Dans cet admirable traité, vrai plan d'éducation chrétienne, le grand docteur de l'Eglise établit la genèse de la science en marquant les sept degrés qui conduisent à la philosophie et à la théologie, d'après la route naturelle de la raison. Il part du langage et de l'écriture, qui sont les moyens de communication entre présents et absents, il fait voir l'homme passant par l'étude des mots et des règles de la langue, où il apprend l'histoire du monde, puis par celles de la pensée et du style, grammaire, dialectique et rhétorique, pour s'élever à un ordre supérieur. Alors il le montre aspirant à la vérité et à la beauté et se faisant des chemins pour y arriver en prenant d'abord possession de lui-même, en s'élevant plus haut à l'aide de l'ouïe et de la vue, par la musique, l'astronomie et la géométrie, dans le monde des harmonies, dans l'empire de l'ordre ou plutôt la mesure et le nombre. Arrivé à ce degré, l'homme se reploie sur lui-même, étudie son âme par la philosophie, et de la connaissance de son âme parvient à celle de Dieu dans la théologie.

Les développements trop réduits de ce magnifique plan manquent pour nous un peu de clarté. La matière est confuse, il y a plus d'aspirations que de définitions; néanmoins, on suit à travers les obscurités cette haute ascension de l'esprit vers Dieu dont les degrés établis selon l'ordre marquent chacun des genres d'études par où l'homme doit passer.

C'est là que le moyen âge a pris son plan d'études, les divisions du *trivium* et du *quadrivium* grammaire, dialectique et rhétorique, musique, arithmétique, géométrie et astronomie, par lesquelles on arrivait à la philosophie et à la théologie, qui étaient le couronnement du tout.

Le plan de saint Augustin fut bientôt mis sous une forme technique à l'usage des écoles. L'ouvrage de Martinus Capella, sur les sept arts libéraux, qui forma longtemps la base de l'enseignement n'est pas autre chose. Il était déjà suivi aux cinquième et sixième siècles par les évêques qui enseignaient eux-mêmes: saint Germain, à Paris; saint Remi, à Reims; saint Grégoire, à Tours; Fortunat, à Poitiers.

Le premier historien de la France atteste que cette méthode était générale de son temps: "Prêtre de Dieu, qui te sois, dit Grégoire de Tours à la fin de son livre, si notre maître Martinus Capella t'a instruit dans les sept arts libéraux, c'est-à-dire s'il t'a enseigné par la grammaire à lire, par la dialectique à discerner les arguments, par la rhétorique à reconnaître les diverses espèces de mètres, par la géométrie à mesurer la terre et ses diverses lignes, par l'astrologie à contempler le cours des astres, par l'arithmétique à suivre les combinaisons de nombres, par la musique à grouper harmonieusement les sons; si tu as été formé à toutes ces sciences et que ton style te paraisse grossier, ne vas pas, je t'en prie, jusque-là déchirer ces pages."

Le *trivium* et le *quadrivium* furent partout employés comme préparation à l'étude de la philosophie et de la théologie. Plus ou moins modifiés, ils formèrent la substance de l'enseignement donné dans les grandes écoles cathédrales et claustrales antérieures à la fondation de l'Université, et devinrent dans la nouvelle organisation scolaire la Faculté des arts.

Quelle idée faut-il se faire de ce plan d'études, un peu désordonné pour qui n'en a pas eu la raison dans le *De Ordine* de saint Augustin? On doit voir une institution de tout l'homme dirigée, selon l'ordre de la nature, vers Dieu. Tout, dans cet enseignement, se rapporte à la philosophie et à la théologie; les différentes parties qui le composent sont liées entre elles, tout s'y tient dans un même but. Sous les titres de grammaire, de dialectique, de grammaire, de musique, etc., on n'enseignait qu'une seule chose, la théologie, dont les autres études formaient le préambule. La science de Dieu était le principe et la fin de toute l'éducation; les sciences humaines n'étaient que des degrés pour y arriver. Un écrivain faisant l'histoire de l'instruction en France au moyen âge dit avec raison que ce qu'il faut surtout remarquer, c'est une filiation de doctrine partant de saint Remy pour se prolonger jusqu'à savoir Alain d'abord, puis au delà, et qui consistait à faire converger toutes les études vers l'étude de la religion.

Cette doctrine qui remonte en réalité aux premiers Pères de l'Eglise et qui ne fut pas seulement particulière à la France, on la trouve dans tous ceux qu'on peut appeler les grands pédagogues du moyen âge, dans saint Augustin, saint Basile, Cassiodore, Alain, Jonas, évêque d'Orléans, Gerbert, saint Anselme, saint Thomas d'Aquin, et dans beaucoup d'autres.

On y voit que tout est subordonné à un grand principe qui domine l'éducation, c'est le principe même qui faisait la vie du moyen âge et qui avait fait la société chrétienne. L'éducation y a son vrai but, qui est d'élever l'homme à Dieu par tous les moyens naturels de l'étude et des sciences. Les études littéraires ont leur place, mais loin d'être tout elles ne sont qu'un degré inférieur. Les let-

tres latines et grecques étaient cultivées, non pour elles-mêmes ni comme moyen de formation intellectuelle, mais parce qu'elles étaient l'instrument nécessaire de la science.

Au moyen âge, le français n'était pas formé. Jusqu'au quatorzième siècle, le latin était la langue usuelle en France, il resta longtemps encore la langue savante de l'Europe occidentale. Il fallait nécessairement étudier le latin et l'on commençait le cours du *trivium* par la grammaire qui correspondait à nos études classiques. Le Grec était généralement négligé, parce qu'il était moins utile. On apprenait le latin comme une langue maternelle par l'usage, par la lecture des auteurs, puis par la syntaxe. Ovide, Virgile, Horace, Sénèque, Cicéron, Priscien et Donat étaient les principaux auteurs pris pour les études littéraires. Celles-ci duraient peu de temps. Dès qu'on était en possession de la langue, on apprenait à penser par la dialectique, où déjà se posaient, derrière les règles du raisonnement, les premières questions philosophiques; après quoi l'on se formait au style et à l'éloquence avec la rhétorique, qui était la troisième partie du *trivium*.

Le *quadrivium* était le cours supérieur d'études comprenant tout l'ordre scientifique de ce temps. On s'élevait par là, autant qu'on le pouvait alors, à l'intelligence des grandes lois de nombre et de mesure de la création. Avant d'entrer dans le monde intellectuel, on étudiait le monde extérieur et sensible. Le principe directeur de cette éducation, incomplète sans doute en beaucoup de points de détail, est une marche ascensionnelle de l'esprit qui va du connu à l'inconnu, du visible à l'invisible, du naturel au surnaturel, conformément à la nature et à la fin de l'homme. Du reste, l'enseignement n'était pas systématique, ordonné comme il est aujourd'hui le maître et le livre y étaient beaucoup plus que le programme! La théologie était la philosophie dominante tout l'enseignement, elle prenait six ou huit années sur le temps de l'éducation. Tout le reste lui était subordonné.

Nos études classiques, qui absorbent aujourd'hui les buit et neuf ans du collège, n'étaient alors que l'étude préliminaire d'une langue qu'il fallait savoir pour apprendre autre chose. Gilles de Rome, qui pouvait passer alors pour un classique, ne donne pas dans son traité d'*Educacione principum*, d'autre raison de l'étude du latin que la nécessité de le savoir pour connaître la science des philosophes et des théologiens. Le fond de l'éducation, c'était cette science dont vivait l'Eglise et le peuple chrétien, et qui propulsait toutes les grandes œuvres du moyen âge. Les innombrables écoles des évêques et des monastères, d'où sont sortis tant de grands docteurs véritablement lumineux de la raison humaine, n'ont pas fleuri d'après une autre méthode; l'Université d'aujourd'hui n'est qu'une autre méthode; l'Université d'aujourd'hui n'est qu'une autre méthode; l'Université d'aujourd'hui n'est qu'une autre méthode; l'Université d'aujourd'hui n'est qu'une autre méthode.

En ce temps-là, on eût trouvé notre éducation puérile; on eût ri des bacheliers modernes qui savent à peine, au bout de neuf ans, un peu de grec et de latin. Au milieu de ces fortes générations scolaires de penseurs élevés à la grande école de la science, nos petits littérateurs de dix-huit ans qui vivent toute leur vie sur quelques périodes de Cicéron, et des hémiastiques de vers latins, passent pour bien indigents avec leur pauvre petit bagage littéraire du collège. Combien y en a-t-il parmi ces bacheliers qui essaient de venir assister aux leçons de la Faculté des arts, faites au treizième siècle d'après le statut de Robert de Courçon? Combien y en a-t-il qui seraient capables de répondre au programme de la *determination* (premier degré des grades universitaires) rédigé au quatorzième siècle par les légats d'Urban V? Rien que par ces deux pièces, on voit la différence radicale de la méthode d'enseignement du moyen âge et de la nôtre.

Assurément les lettres latines et même grecques n'étaient pas bannies de l'éducation; elles y avaient leur place et leur honneur, mais dans la mesure où elles pouvaient servir aux études plus sérieuses.

On se souvient au moyen âge des anathèmes de saint Justin, de Tatien, des premiers pères de l'Eglise contre la civilisation païenne. Les sèves paroles de saint Grégoire le Grand à l'archevêque Didier contre l'enseignement des belles-lettres avec les auteurs profanes, les reproches de saint Grégoire de Nazianze à son ami Grégoire de Nyssa, la vision de saint Jérôme dans sa cellule de Bethléem, le songe du vase et des serpents de saint Odon, les réprimandes de Flaccus Alcuin lui-même à son disciple Sigulf, servaient de règle à l'étude des lettres païennes. On y prenait l'usage de la langue, les procédés du style et du discours; on ne s'arrêtait pas au fond et surtout on ne croyait pas qu'il eût des occupations tout le temps des études. La base de l'enseignement, c'était la religion, qui est le tout de l'homme, étudiée par la science, la philosophie et la théologie; telle fut la pratique pédagogique du moyen âge jusqu'à la Renaissance.

A cette époque, il y eut une invasion violente des littératures grecque et latine dans la société. L'esprit public et l'éducation s'en ressentirent. Il s'opéra alors dans l'enseignement une modification importante, dont il est facile de se rendre compte. Les lettres absorbèrent peu à peu le reste; au lieu d'être la partie accessoire, elles devinrent la principale. Dans l'enseignement littéraire qui saisit tous les esprits, le latin et le grec, mis à un honneur nouveau, ne furent plus seulement étudiés comme langues usuelles de la science, ils devinrent l'objet propre de l'enseignement. Le savoir venu de Constantinople se propagea rapidement à l'aide de l'imprimerie dans toutes les parties de l'Europe; l'enthousiasme pour les œuvres classiques, accrut par les nombreuses copies qu'il s'échappait des presses et multiplication indéfiniment les rares manuscrits de ces écoles, déborda dans la société. Un esprit nouveau naquit au contact des civilisations grecque et latine. On appela ce temps la Renaissance.

En effet Athènes et Rome renauquèrent par l'éducation qu'on eût d'elles. La société fut bientôt redonnée païenne, s'il n'y avait pas eu encore assez de force sociale dans l'Eglise pour contrecarrer et diriger ce mouvement. L'Église disciplina la Renaissance. Il se trouva heureusement des maîtres pour les nouvelles générations affilées de classicisme. Ce fut l'ouvrage particulier de Jésuites de s'emparer de l'éducation. Ne pouvant arrêter le torrent, ils l'endigèrent. En égard à l'esprit public et aux

nécessités du temps, saint Ignace composa la méthode d'éducation la plus raisonnable et la plus chrétienne, donnant aux lettres grecques et latines une plus large part qu'elles n'avaient dans le vieux système du moyen âge, mais les restreignant systématiquement au temps nécessaire, et maintenant au sommet de l'éducation les deux sciences principales, les deux maîtresses de la pensée et de la vie qui lui conservent son caractère chrétien, la philosophie et la théologie.

Toutefois, à partir de cette époque, l'éducation fut profondément changée: elle dégénéra même tout à fait. Une barrière sépara le moyen âge des temps modernes. Il est impossible historiquement de chercher une plus haute antiquité que la Renaissance ou au système moderne, que ses partisans trop abusivement appellent l'enseignement traditionnel de l'Eglise. L'éducation du moyen âge, fondée sur la connaissance philosophique et théologique du monde, de l'homme et de Dieu, était savante et chrétienne; la nôtre, dédoublée sur les civilisations grecque et latine, est toute littéraire. La première influence de la Renaissance se voit dans le traité De Educatione liberorum, d'Innocent Sixtus, qui devint pape plus tard sous le nom de P. II. C'est la fin de l'éducation du moyen âge commencent par le De Ordine de saint Augustin. Mais nous sommes aussi loin aujourd'hui du Ratio studiorum de saint Ignace que du De Ordine de saint Augustin. Notre éducation vaine vaniteuse, inefficace, maigre tout le zèle et le mérite des meilleurs maîtres qui luttent contre un mal inhérent, est tombée dans les manuels et les programmes du baccalauréat.

Ceux qui croient qu'une réforme n'est pas nécessaire pour relever le niveau des études, pour rendre plus sérieuses et plus profitables, pour relancer les esprits vers les nobles sciences, pour refaire des générations plus chrétiennes, ceux là qui ne permettent de leur dire, ne s'endorment-ils pas dans l'habitude du passé et dans une fausse sécurité de l'avenir?

ARTHUR LOUÏ.

LES TROIS-RIVIERES



LUNDI 9 DECEMBRE.

Un triomphe Liberal.

Récemment le Curé d'une paroisse canonique de Montréal se présentait devant la Cour, pour lui demander de reconnaître l'authenticité des registres de Mariage, Baptême et Sepulture qu'il tenait au nom de l'Eglise, et suivant les décrets du Concile oecuménique de Trente.

Le savant Juge ouvrit les livres de la loi et n'y trouva point lieu de reconnaître l'authenticité de ces registres.

Cette parole tombée de haut a fait du bruit. C'était l'autorité civile parlant par son organe qui révoquait le témoignage de l'Eglise. Il n'y avait en cela rien qui ne dut que chagriner les catholiques et cependant l'on s'entendit des journaux saluer cette décision comme un éclatant triomphe et la confirmation de l'opinion des Sulpiciens et de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque.

Nos adversaires on le voit, sentent comme nous le besoin d'invoquer l'autorité religieuse, mais le malheur est qu'ils ne l'invoquent que pour la traverser et faire triompher l'erreur au préjudice de la vérité.

Aujourd'hui le gouvernement a cru devoir intervenir sur cette question en faveur de l'Eglise ou plutôt en faveur de l'opinion des catholiques. Cependant tous croyons qu'il importe de combattre ces préventions que l'on a répandues dans le public contre la validité des registres canoniques, par ce qu'elles sont des plus fautes.

En effet si la décision rendue par le Juge McKay était adoptée, que signifierait-elle, si non que l'Eglise, en attendant de la validité des mariages et de la légitimité de la filiation, n'est pas toujours croyable et que l'Etat ne doit pas quand à cela s'en rapporter à son témoignage.

On est de suite porté à se demander, de la bouche de quels autres témoins que l'Eglise, l'Etat pourrait-il apprendre certainement la validité des unions conjugales et la légitimité des naissances? S'en rapporterait-il au témoignage des parties ou simplement au fait de leur cohabitation ou enfin à des officiers civils, car on n'admettrait pas qu'il dût jager sans preuve.

Il serait inutile d'insister sur l'absurdité du mode de recevoir le témoignage des époux ou de se contenter de la preuve du fait de leur cohabitation, pour établir le mariage, puis qu'on ne pourrait jamais par là distinguer le concubinage du véritable mariage. Resterait le témoignage de l'officier civil, mais l'officier civil que pourrait-il certifier de la validité d'un sacrement? Répéterait-il le même témoignage que le prêtre, qu'il ne pourrait pas encore dire par lui-même, un tel mariage existe; mais simplement le prêtre m'a dit qu'il existait. Alors pourquoi ne pas prendre la preuve la plus certaine et au lieu d'un oui-dire, faire entendre celui qui est en état d'affirmer positivement que telle chose est et qu'il en est le témoin.

Au contraire l'officier civil contredirait-il le témoignage du prêtre, que l'Etat se trouverait à prononcer lui-même sur la validité des sacrements de l'Eglise, chose absurde et impie.

La validité des mariages et la légitimité des enfants ne peut donc être établie que par le témoignage de l'Eglise. Or au dire des journaux que nous avons signalés ci-dessus, il paraîtrait que les Sulpiciens et Sa Grâce Mgr. l'Archevêque insisteraient pour faire révoquer le témoignage de l'Eglise devant les tribunaux, au sujet de la validité des sacrements et de leurs effets!

N'est-ce pas là une calomnie atroce et une véritable infamie? Non le témoignage de l'Eglise, n'est ni suspect, ni menteur et princes et sujets sont obligés de l'accepter, de le tenir pour véritable et de s'y conformer, et Sa Grâce Mgr. l'Archevêque n'aurait pu soutenir le contraire. C'est une invention de cette presse, pour insinuer plus subtilement ses erreurs et ses mensonges.

Nous ne craignons pas de le dire, la décision du Juge McKay ne peut pas être en harmonie avec le

sentiment catholique, parce qu'elle est la négation de l'concile de Trente, qui dit que c'est à l'Eglise de rendre témoignage de la validité des mariages et de l'engagement de leurs effets, c'est-à-dire de la légitimité des enfants, qui n'est pas une qualité civile et que l'Etat est impuissant soit à créer soit à ôter, parce qu'elle procède du mariage.

De la décision du Juge McKay résulte encore d'autres conséquences non moins fausses que les précédentes, qu'il est tout à fait impossible d'admettre et encore moins de prêter gratuitement à des dignitaires de l'Eglise.

Si l'Etat avait le pouvoir de rejeter le témoignage de l'Eglise sur les Mariages, Baptêmes et Sépultures, le citoyen ne pourrait-il pas dire comme l'Etat: L'Eglise atteste de la validité de tel mariage, mais seul le témoignage de l'Eglise ne me suffit pas et je reconnais pas ce mariage comme véritablement existant. De même l'époux citoyen ne pourrait-il pas se considérer délié de tous ses engagements envers son épouse, parce que seul le témoignage de l'Eglise ne serait pour lui une autorité suffisante. Dans les paroisses canoniques de Montréal, qui existent depuis plusieurs années, on peut voir que serait la morale de cette nouvelle philosophie, s'il se trouvait un grand nombre de citoyens logiques pour la mettre en application suivant les enseignements de la Minerve du Journal de Québec, du Canadien ou du Juge McKay.

Le savant Juge a la vérité n'est pas catholique; mais il n'en est pas plus excusable pour tout cela.

Il n'a pu publier longtemps sans qu'il lui ait une ville catholique tel que Montréal, sans y apprendre que les catholiques regardent le mariage comme un sacrement, c'est-à-dire comme une chose tellement sacrée que l'Etat est incapable à la communiquer.

Il ne pouvait donc pas en se guidant d'après les simples lumières de sa raison rejeter les registres de l'Eglise, en ce qui concerne ses sacrements, comme non véritable et non authentique aux yeux de l'Etat, parce que c'était mettre l'Etat juge de la validité ou de l'invalidité des choses sacrées, de la certitude ou de l'incertitude de leur existence comme telles. Comment le savant Jugeturverait-il que l'on raisonne, si pour établir la qualité d'un Evêque Anziani, par exemple, on refusait de s'en rapporter au témoignage des Ministres de cette croyance, même de ceux qui lui auraient conféré cette qualité. De même dans l'ordre civil comment fait-on la preuve des attributions d'un fonctionnaire, si non par le témoignage de l'autorité civile? Or pour ce qui concerne les catholiques pourquoi repousser le mode que la raison a tracé dans toute autre ordre de choses? Puisque les catholiques vont recevoir le sacrement de mariage en face de leur Eglise et de leur curé, pourquoi refuser le témoignage de leur curé et de leur Eglise sur l'existence de ce mariage. Il y a évidemment là une erreur que nous attribuons plutôt à un vice de raisonnement qu'à l'intention de faire injure à la foi des catholiques, parce qu'un tel motif ne doit pas être imputé à celui qui administre la justice.

Pour ce qui regarde les moeurs, quel moyen restait-il à l'autorité civile de les protéger?

En rejetant le témoignage de l'Eglise n'expose-t-elle pas à favoriser le vice et à punir les honnêtes gens? Le savant Juge, même dans un cas de contestation condamnerait-il comme menant une vie scandaleuse ceux qui auraient pour eux le témoignage de l'Eglise à l'encontre des officiers civils?

On ne pourrait pas davantage se justifier en invoquant l'existence de la loi, parce que la loi toute vicieuse qu'on la supposerait, ne doit pas être interprétée de manière inique, ce qui est contraire à tout principe de droit. D'ailleurs ne sait-on pas que par la Constitution, la condition de l'Eglise n'est pas changée?

Ainsi à quelque point de vue que l'on se place, le jugement du Juge McKay, au sujet des Registres canoniques est erroné, et les catholiques qui l'admirent font preuve d'une grande ignorance ou d'une grande malice.

Correspondance Parlementaire.

Québec 6 Décembre 1872.

Le Comité des privilèges et électons a repris l'enquête hier au matin. Il y avait foule.

Le Dr. Roy est appelé de nouveau pour interrogatoire.

M. Joly lui demande si lorsqu'en octobre dernier il s'était engagé de payer à M. Cauchon la somme de \$50,000 pour régler leurs difficultés, il ne lui avait pas donné auparavant une somme excédant le montant de ses hypothèques, représentées par les \$50,000?

M. Irvine s'oppose à cette question, et après une discussion assez longue, le comité décide qu'elle peut être faite.

Le Dr. répond alors qu'il avait en effet payé à M. Cauchon beaucoup plus que le montant de ses hypothèques et leurs intérêts, et cela avant de s'engager en octobre dernier à lui payer à M. Cauchon la somme additionnelle de \$50,000.

Dans ce cas dit M. Joly quelle est la raison du paiement de cette somme de \$50,000, puisque les hypothèques de M. Cauchon se trouvaient déjà remboursées?

Le Dr. Roy répond qu'il considérait les argent payés avant le règlement définitif en octobre dernier, comme dus d'après la convention faite avec M. Cauchon, par la quelle il s'était obligé de lui donner les profits de l'établissement, et que les \$50,000 mentionnées dans le règlement de compte d'octobre, étaient destinées à éteindre l'hypothèque de M. Cauchon.

A une autre question de M. Joly, demandant si les sommes payées à M. Cauchon avant le 24 octobre dernier s'élevaient au chiffre de \$75,000, le témoin répond qu'elle ne se montait qu'à \$45, ou \$50,000 environ, représentant le montant total des profits nets retirés de l'Asyle par M. Cauchon, après déduction faite des intérêts pour hypothèques et de la somme de \$400 pour son propre salaire chaque année. Il ajoute qu'il avait donné quatre hypothèques à M. Cauchon; une en 1865 pour la somme

de \$20,000 dont M. Cauchon n'avait payé que \$10,000; une en 1866 de \$12,000 au Dr. Douglas une autre en 1868 de \$3,000 qui était une part de profits de M. Cauchon, retenue par lui (Dr. Roy) pour payer le Dr. Douglas; enfin une dernière, en 1860 de \$18,000, somme payée par M. Cauchon par billet endossé par lui le Dr. Roy, pour liquider la balance due au Dr. Douglas.

Le Dr. Roy continue, en admettant avoir dit au Dr. Landry que M. Cauchon était propriétaire et cela plusieurs fois. Il rappelle une circonstance où, écrivant au Dr. Landry par lui demander de l'argent pour M. Cauchon, il l'informait en même temps que cet argent n'était pas pour lui-même (Dr. Roy), sans autre explication.

En réponse à des questions subséquentes, le Dr. Roy affirme que lorsque le contrat fut renouvelé l'automne dernier, M. Cauchon lui parla de l'affaire, exprimant l'espoir qu'ils obtiendraient le renouvellement du contrat du gouvernement pour l'Asyle, et lui proposait de l'aider. Cependant il dit n'avoir pas eu connaissance de ce que M. Cauchon avait pu faire dans ce sens, mais il suppose qu'il a usé de son influence comme journaliste et comme membre du parlement, pour obtenir la chose. Il a donné tous les revenus de l'Asyle à M. Cauchon mais il ne peut dire de quelle manière ce dernier les a employés.

M. Joly pose alors la question suivante: N'est-il pas vrai que M. Cauchon vous a déclaré avoir payé certaines sommes pour le renouvellement du contrat; et ces sommes avoir été payées comme contribution à un fonds de secours pour aider le gouvernement dans ses élections de 1871? Une vive discussion s'engage au sujet de cette question et finalement M. Joly est autorisé à la faire par une majorité de 6 contre 4, l'hon. Solliciteur-Général opposant.

Le Dr. Roy répond que M. Cauchon lui avait dit autant qu'il s'en rappelait, avoir aidé ses amis dans les élections. Par ces mots "SES AMIS," il avait compris le parti conservateur, et par le mot "AIDER" il avait compris que M. Cauchon avait souscrit pour les élections—lascienne et les autres. Ce dernier lui aurait dit avoir souscrit largement; que dans les circonstances où se trouvait M. Cauchon, une somme de \$5 à \$6,000 devait être considérée comme une large souscription.

Tel est en résumé le témoignage du Dr. Roy, qui du reste va être publié ces jours-ci. Il est étonnant pour M. Cauchon et met en évidence toutes les ficelles.

Le comité s'est alors ajourné à aujourd'hui pour faire son rapport et le mettre devant la chambre avec toutes les pièces de l'enquête. La discussion de ce rapport se fera lundi prochain.

Sur division du comité, il fut décidé par la voix prépondérante de l'hon. Procureur-Général Oulmet que ce rapport qu'on allait soumettre à la Chambre, ne contiendrait aucune conclusion contre M. Cauchon, mais simplement les procédures suivies.

C'est ainsi qu'il a été mis devant la Chambre.

La séance d'hier n'a présenté rien de bien important.

Après les affaires de routine et l'introduction d'un certain nombre de bills, la Chambre se forme en comité général pour continuer de voter les appropriations.

Le Député de St. Maurice profita de l'occasion du vote des sommes affectées aux dépenses du Bureau des Terres de la Couronne, pour blâmer le système actuel suivi dans la vente des terres, sujet déjà traité plusieurs fois.

A l'occasion des sommes demandées pour le chemin de colonisation entre Québec et Lac St. Jean M. Mailhot, s'opposa fortement à ce que ces sommes soient accordées. Il fit remarquer qu'il prend cette année la même attitude que l'an dernier à ce sujet. Il s'était opposé à M. Chauveau sur ce point pour des raisons qui existent encore cette année: les difficultés qu'offre le terrain sur le tracé de Québec au Lac St. Jean, difficultés presque insurmontables; et les sommes immenses qu'il faudrait dépenser, tandis que la vallée du St. Maurice offre un passage beaucoup plus facile. Le peu de distances qu'il y a entre le lac St. Jean et les sources du St. Maurice fait que la voie la plus naturelle et la moins coûteuse est de ce côté là. Ce qu'il importe, c'est de donner un débouché aux habitants du Lac St. Jean, et l'économie du trésor réclame que la voie la moins coûteuse soit adoptée pour obtenir ce résultat. L'intérêt particulier de Québec ne doit pas être pris en considération dans cette matière d'intérêt général. Le Député des Trois-Rivières conclut, qu'on doit faire ouvrir le chemin de colonisation en question dans la vallée du St. Maurice.

L'hon. M. Chauveau répond que les difficultés ne sont pas si grandes que veut le dire le Député des Trois-Rivières; que la moitié du chemin est déjà fait dans les parties les plus difficiles, et qu'avec une somme peu considérable appliquée chaque année à cette entreprise, elle sera terminée bientôt sans que le trésor en souffre. L'item est adopté.

Les autres estimés sont également votés par la Chambre sans donner lieu à de longues discussions. La Chambre est ajournée à Jeudi.

Québec, 7 Décembre.

La séance s'est ouverte par une nuée de requêtes venant des paroisses du diocèse de Montréal et de mandant une Université.

Nous croyons que ces requêtes s'élèvent au nombre de 100 à 120 y compris celles déjà présentées; et ce est qui peut s'appeler exprimer carrément l'opinion publique d'un diocèse.

Un débat général suivit la présentation d'une adresse par M. Laframboise, demandant un état des recettes et des dépenses du Département de l'Instruction Publique depuis 1867.

L'hon. M. Chauveau déclara n'avoir aucune objection à donner à l'hon. membre toutes les informations qu'il désirerait, mais que réellement sa demande avait besoin d'être précisée; autrement elle exigeait ni plus ni moins que la copie de tous les livres, Journal et Grand Livre, depuis 5 ans, ce

qui serait un travail immense, sans utilité et d'un coût énorme.

M. Bellerose dit que M. Laframboise aurait pu se procurer au comité des comptes publics tous les renseignements dont il pouvait avoir besoin; que le sous-chef du Bureau, M. Giard, était venu là avec ses livres pour donner tous les éclaircissements. Qu'en conséquence il n'était pas juste de venir au jourd'hui exiger une dépense considérable pour des renseignements qu'on aurait pu prendre en temps et lieu.

M. Laframboise répliqua qu'il avait en effet demandé ces informations à M. Giard, au comité des comptes publics, mais que c'était parce qu'on n'avait pas pu lui donner qu'il s'adressait à la Chambre. Il n'avait pas voulu d'abord parler de ce qui s'était passé au comité des comptes publics, mais puisqu'on l'y forçait il exposerait carrément à la Chambre que la raison de sa demande était que M. Giard avait déclaré aux membres du comité, que depuis 1869, aucune recette n'avait été entrée, et pareillement des dépenses, depuis le mois de juin dernier. Une pareille manière de tenir les livres dans un bureau qui reçoit de la Province au delà de \$200,000 par année, était à son avis, une raison majeure pour demander d'informations.

L'hon. M. Chauveau répondit que ces items sont portés dans des livres particuliers, mais que deux employés ayant été malades, les entrées au Grand-Livre n'avaient pas été faites, et rien de plus.

Après une chaleureuse discussion où les membres de l'opposition s'évertuèrent à taquiner l'hon. Premier, la demande de M. Laframboise fut renvoyée sur une division de 43 contre 19.

A la suite, il fut question de la seconde lecture du Bill de M. Fournier pour remettre les contestations d'élection entre les mains des Juges.

L'hon. M. Chauveau demanda à M. Fournier de vouloir bien remettre ce bill jusqu'à ce que celui du gouvernement sur la même question fut prêt, afin de pouvoir les examiner tous les deux et prendre le meilleur.

Les membres de la gauche s'en donnèrent encore ici à cœur joie, sur les humbles sollicitations de l'hon. Premier qui ne trouvant pas moyen de faire céder les mesures du gouvernement, ne voudrait cependant pas se laisser dérançer par l'opposition et sollicitait un peu de répit. La droite et l'hon. Premier en tête, se défendit vigoureusement et l'on finit par remettre d'un commun accord la seconde lecture du malencontreux bill à Lundi prochain.

A 6 heures la séance est ajournée pour une petite heure de repos et les débats sont repris à 7 1/2 heures.

La chambre se forme en comité général pour voter certains items à propos de l'éducation, des sociétés scientifiques, etc. Pendant une bonne partie du temps, on se fit la petite guerre, plutôt pour s'amuser, qu'autre chose, mais la fin de la séance amena un incident assez grave.

Une somme de \$400 était demandée pour la Société historique de Montréal.

M. Fournier prétendit que l'argent donné à ces sociétés, qui ne paraissent rien produire pour le bien général, était une dépense inutile.

M. Chauveau répliqua que ces institutions favorisaient l'étude de l'histoire et de la littérature, et comptaient parmi leurs membres des hommes distingués.

Une vive altercation a lieu à ce sujet entre l'hon. Premier et M. Fournier. MM. Holton, Joly, Chabreau, prennent aussi la parole.

L'hon. M. Chauveau finit par déclarer que M. Fournier venait de se servir d'un langage injurieux et calomnieux à l'égard des membres des Sociétés en question.

M. Fournier rappelle l'hon. Premier à l'ordre. L'hon. Premier répond qu'il est dans l'ordre, et que telle a été l'indécence de M. Fournier.

M. Fournier en appela à M. l'Orateur qui tranche la difficulté en déclarant que le langage de l'hon. Premier n'est pas parlementaire.

La chambre s'ajourne vers 11 heures.

Omnis Homo Mendax.

Telles sont les paroles que le Constitutionnel se permet d'appliquer au vénérable Evêque de Montréal. "Notre premier père, dit cette feuille abjecte, en a menti à Dieu lui-même...."

"L'Evêque Bourget savait qu'il existe des décrets sur l'Université-Laval qui ne lui permettent pas d'avoir une autre Université à Montréal avant la révocation de ces décrets et cependant il écrit: vait dernièrement au Nouveau-Monde: "Mon intention principale en écrivant cette lettre, en la rendant publique est de donner connaissance d'un document que j'ai entre les mains et qui atteste que les catholiques qui voteront pour une Université à Montréal, ne violent pas les décrets de Saint-Siège."

"Alors l'Archevêque de Québec demande: l'Evêque Bourget peut-il s'adresser au parlement avant révocation formelle des décrets, et Son Em. le Cardinal Barabou répond: Non." Et voilà d'après le Constitutionnel que Mgr. Bourget en a menti au public par la voie du Nouveau Monde. Omnis homo mendax, tout homme est menteur et nommé-ment l'Evêque de Montréal. Il n'a point dit ces

documents qu'il mentionne dans sa lettre et il a osé dire les avoir! De quel mensonge un Evêque n'est-il donc pas capable? Voilà comment l'on parle chez notre voisin et comment l'on cherche à mépriser et à insulter le caractère sacré d'un Evêque!

On l'accuse publiquement d'un crime vulgaire, le mensonge, et le mensonge artificieux, accompagné de mauvaise foi, et commis avec l'intention de se procurer des avantages et du bénéfice. La morale qu'on en déduira plutôt, c'est qu'on n'est pas si coupable après tout, d'user d'artifice et de mensonge puisqu'un Evêque, ayant charge d'âmes en a menti lui-même, sciemment et en face de tout le public.

Cette satisfaction que l'on éprouve chez notre voisin à souiller ainsi la réputation d'un prince de l'Eglise, à flétrir son caractère montre bien à quels sentiments méprisables l'on obéit et quelle œuvre détestable l'on poursuit. On se fait un gloire de ne jamais défendre l'Eglise; de ne jamais professer ses principes catholiques, mais de l'autre côté, on n

perd jamais une occasion de les combattre et de ruiner leur autorité dans l'esprit du peuple. Comme le disait si énergiquement Louis Veuillot, on ne cherche pas dans un certain camp, à édifier, on remplit la fonction des taupes, on creuse des trous sous les fondations les plus solides de la société afin de produire un effondrement général.

La taupe travaille aujourd'hui sous les pieds de Mgr. de Montréal, elle y pratique avec ardeur, sa petite mine, dans l'espérance de produire un grand effondrement, d'abaisser un vénérable et saint Evêque. Nous savons quelle ne réussira pas parce que les pieds des Evêques reposent sur un roc indestructible; mais l'intention est là et nous trouvons qu'elle mérite d'être signalée.

Que Sa S. G. Mgr. de Montréal ait en ses mains les documents dont elle a parlé, c'est un fait que personne n'a ni pu ni même les journaux de Québec et le Constitutionnel en le faisant aujourd'hui, dépasser toutes les bornes de la décence et fait preuve d'une malice et d'une impertinence inqualifiable.

Que Mgr. de Montréal ait en mal interprété les documents qu'il était dans sa lettre, c'est une question qui ne peut être tranchée que par Rome, qui mérite de ne pas être appréciée avant les explications promises par Son Eminence le Cardinal Barnabo, et qui à tout événement n'implique aucune mauvaise foi. Une erreur fat-elle commise par un Prévôt de l'Eglise, surtout en matière d'interprétation, ne constitue pas en soi de mauvaises intentions, il faut qu'elle soit accompagnée d'autres faits, et dans tous ces cas les catholiques ne reconnaissent pas au premier écrivain le droit d'en déduire.

Le Rév. M. James Quinn, ci-devant curé de Rawdon, et décédé le 11 de Novembre dernier, à Rockville, dans l'Etat du Connecticut, était membre de la Société d'une messe.

Evêché des Trois-Rivières, 5 Décembre 1872. J. AGAPIT LEGRIS, Ptre. Secrétaire.

Nouvelles Etrangères.

Suivant les derniers journaux d'Europe le message du Président Taubert aux chambres françaises a été mal accueilli.

M. Kerdrel a proposé de voter une réponse au message du Président laquelle a été renvoyée.

L'idée de M. Thiers, de constituer en France une république, a révolté la droite.

M. le Marquis de Franchelien, indigné rappela au Président ses serments de Bordeaux: "Je me ferai brayer plutôt que de proclamer ou l'empire ou la république, parce que je veux le salut et non la ruine de mon pays."

Une longue discussion a lieu au sujet de la constitution du jury. Les républicains veulent le façonner à leur image, tandis que la droite cherche à l'établir suivant les principes d'ordre et de justice.

Le Général Changarnier, dans une séance subséquente, monta à la tribune pour se plaindre de la conduite de Gambetta dans les Provinces.

"J'ai dit il pris l'engagement devant la commission de permanence de parler des voyages de l'hon. M. Gambetta qui est ici je l'espère.

Je viens aujourd'hui dévier ma parole, Dieu me fera la grâce de mourir sans y avoir jamais manqué.

L'hon. Gambetta, reprit l'orateur d'un accent de suprême dédain, a insulté grossièrement l'assemblée nationale, il a outragé la religion de la majorité des Français; il a excité les passions haineuses, envieuses de ces hommes dont les convoitises sont mal servies par leur valeur intrinsèque; il a inquiété les ouvriers honnêtes, les négociants, les propriétaires sur leurs droits de jouir de la position qu'ils ont acquise par leur travail personnel, ou par le travail accumulé de leurs ancêtres.

Mr. le garde des sceaux connaît les lois pressives de ces décrets. Puisqu'il ne juge pas opportun de les appliquer, il faut du moins que les agents du gouvernement, qui ont encouragé par leur présence la prédication de ces doctrines insensées, ne demeuront pas impunis.

Il conclut en invitant le gouvernement de se séparer franchement de ces factieux prêt à tout."

M. le Ministre Lefranco prend la défense de Gambetta et déclare que le banquet de Grenoble avait un caractère tout à fait privé et que le gouvernement n'a pas à le répudier.

Plusieurs autres orateurs prennent la parole et disent que malgré que le gouvernement soit provisoire il doit se séparer des radicaux.

M. Gambetta qui est présent ne dit rien. M. Thiers se sent blessé au mot de provisoire, et demande à la chambre un vote de confiance ou de non confiance.

Changarnier remonte à la tribune et dit.

"Plus rapproché que l'illustre Thiers de l'heure indécidable où chacun doit rendre compte à Dieu des dons qu'il a reçus, je n'ai pas pour le pouvoir une passion saine. Nous demandons seulement à M. le Président de nous préférer nous les vrais amis aux agitateurs qui veulent la ruine de la France.

Je constate que le principal personnage en discussion garde un silence obstiné. Vous voyez que les ténérailles, qui loin de vous vous outragent, reviennent au respect quand ils sont devant vous."

M. Thiers reprend la parole mais sans déclarer qu'il rejette Gambetta de son parti.

L'ordre du jour 20 Novembre est voté, mais avec une majorité si faible que les ministres s'assemblent et délibèrent sur la nécessité d'une résignation.

Influenza Epizootique.—Il est maintenant parfaitement prouvé, que la Poudre Dépurative de Fausse est une guérison certaine et même un préservatif contre cette maladie terrible qui sévit à présent sur tous les chevaux.

Dans les couries de M. Dumaine et McVey où ce remède a été exclusivement employé dans toutes les phases de cette maladie, il n'a pas manqué une seule fois d'effectuer une guérison dans l'espace de deux à trois jours.

On peut se procurer cette poudre chez MM. Devius et Bolton, Pharmaciens près du Palais de justice, ou l'on donnera toutes les instructions nécessaires.

M. Gérin et les Jésuites.

Nous lisons dans le Nouveau-Monde : " Sur la question des édifices du gouvernement M. Chauveau dit que le Gouvernement de Québec était en négociations avec celui d'Ottawa, pour obtenir possession des casernes des Jésuites. " Trudel député de Champlain dit que ces biens appartenaient légitimement aux Jésuites et devraient leur être rendus. " M. Gérin s'imaginant dire quelque chose de spirituel, répliqua que s'il fallait remonter vers le passé, autant valait se rendre jusqu'aux Hurons qui étaient propriétaires du pays avant l'arrivée des Français. " Ces paroles du Député de St. Maurice, méritent d'être notées. Elles font voir clairement que M. Gérin s'opposerait strictement à la restitution des biens de l'Eglise. En cela son vote s'harmoniserait parfaitement avec celui des députés du gouvernement de Victor-Emmanuel, sur la question des biens arrachés au Saint-Siège par la révolution. En cette circonstance nous nous flattons que M. Gérin n'a pas été l'organe de son comté qui est trop catholique pour parler ainsi à la Victor-Emmanuel ou à la Garibaldi. Nous espérons qu'en temps et lieux les électeurs se souviendront de cet affront que leur a fait leur député, à la face du pays tout entier, et qu'ils lui en demanderont compte. M. Gérin en insinuant que le gouvernement a acquis les biens des Jésuites légitimement que les Jésuites les ont acquis des Hurons, a fait preuve d'une ignorance impardonnable chez un homme qui se pose en lettré. La terre du Canada, sur laquelle les Jésuites ont planté la croix et bâti des autels, appartenait à Dieu avant d'appartenir aux Hurons et les Hurons n'avaient pas le droit de la disputer à l'Eglise qui au nom de Dieu et des Rois de France en prenait possession, pour l'extension du règne du Christ, pour la diffusion de son Evangile et la conversion des Amérindiens. Les sauvages à la vérité, ont contesté cette possession à l'Eglise, ils ont mis ses missionnaires à mort, comme des étrangers ravisseurs de leur patrimoine, des ennemis de leur ordre social et de leur prétendue politique; mais la croix est restée debout, et la terre qui a été imbibée du sang des martyrs est devenue sacrée et la propriété de l'Eglise. Pour M. Gérin cette sorte d'acquisition n'est pas plus légitime que celle du gouvernement qui, sans forme de procès et par force s'est emparé des biens des Jésuites; mais ceux chez qui le sentiment catholique n'a pas été éteint par les miasmes du quartier latin comprendront sans effort la différence qu'il faut faire entre ces deux manières d'acquiescer. Nous félicitons chaleureusement M. Trudel d'avoir soulevé cette question importante et nous espérons que les hommes qui ont su pourvoir se hâteront de remettre à l'Eglise les biens qui lui appartiennent à de si justes titres, même malgré l'opposition de M. Gérin. Le Nouveau-Monde a publié la belle lettre que Mgr. de Montréal a adressé au R. P. Loppinot pour l'informer de ne pas demander à présent à la législature un décret d'incorporation pour une Université à Montréal. Nous la publierons sur un prochain numéro.

Notes Locales.

M. le Secrétaire de la corporation a passé plusieurs jours à Québec pour veiller aux nouveaux amendements que la corporation demande à sa charte d'incorporation. Nous n'en connaissons pas encore le tenor; mais nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire. Il semble que notre acte d'incorporation est cependant assez volumineux, sans qu'on ne l'étende d'avantage et que le conseil jouit d'assez de pouvoirs sans qu'il en demande de nouveaux. Il faut croire en attendant que l'on n'obéit qu'à une impérieuse nécessité et que pour le plus grand bien de la chose publique en général, et des citoyens en particulier. Encore si l'on demandait un amendement pour diminuer les taxes quelle surprise n'éprouverait-on pas ? Le marché aux denrées a été toute la semaine dernière bien approvisionné de produits. Les prix ne baissent pas considérablement. On est toujours étendu de voir comme les prix du bois de chauffage sont fermes. Il en vient en grande quantité et le marché en est toujours vide. Le fleuve est toujours excessivement chargé de glaces c'est à peine si l'on peut le traverser en canots. Les cultivateurs du Sud ne s'en effrayent pas et tous les jours de marché on en voit un bon nombre qui se pressent de vendre leurs produits pendant que les prix sont hauts. Les rapports de la Cour de l'Empereur de Russie avec le Saint-Siège, s'améliorent à tous les jours et sont marqués par des actes significatifs. Bismarck s'en offense et ses feuilles en écrivirent de gros mots contre le gouvernement Russe. La presse de Russie empire; mais qu'il n'est pas toujours si facile de passer sur les corps de 80 et quelques millions de cadavre. Une violente tempête sévissait à Naples le 4 décembre et y causait beaucoup de dommages aux vaisseaux dans ce port. EN DERIVE.—Trois barges sont passées en dérive devant cette cité, hier après midi. On dit qu'elles se sont échappées de leur amarage, près de Batiscaan. LES DESASTRES MARITIMES DE NOVEMBRE.—Le nombre des batiments en destination des ports américains, ou en revenant, qui se sont perdus totalement durant le dernier mois, est de 41. Vingt-quatre de ces batiments ont fait naufrage, 4 ont été abandonnés, 3 ont brûlé, 3 ont sombré par collision 4 ont coulé à fond, et 4 manquent. Ces batiments se classent comme suit : 1 steamer, 4 navires, 8 barques, 4 brigantins, et 25 goélettes. Leur valeur sans comprendre la cargaison, est portée à \$823,000.—(Le Canadien.)

Hier était la fête patronale de la paroisse des Trois-Rivières. Elle a été fêtée avec beaucoup de solennité.

Le Calendrier du Diocèse des Trois-Rivières, pour l'année 1873, le seul approuvé par Mgr. des Trois-Rivières, est maintenant en vente chez M. H. R. DuRoi, Libraire, Rue Notre Dame.

MARCHÉS MONÉTAIRES DE MONTRÉAL.

Montréal, 8 Novembre 1872. Greenbacks achetés de 114 à 100 et vendus à 111 d'escompte. Change sterling de 8 à 24. Change sur New-York rendu à 114. Traités d'Or pair à 116 d'escompte. Gros Argent Américain 7 à 0; Petit 8 à 0; Anglais 6; Imparfait \$1,25 par once.

COMMERCE.

Prix du Marché des Trois-Rivières.

Table listing market prices for various goods like Orges, Pois, Avoine, Sarrasin, etc., with columns for quantity and price.

AUCUN RISQUE.

Huile électrique de Thomas, valant dix fois son poids d'or! Ne connaissez-vous rien de cet article? si non, il est temps de vous renseigner.

La douleur ne peut durer quand on en fait usage. C'est la médecine la meilleure marché qui ait été faite. Une seule dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la Bronchite. Cinquante ceuts en valeur a guéri un ancien Rhume. Une ou deux bouteilles guérissent les pires cas de la maladie des Rognois. Six ou huit applications guérissent tous les cas de distensions inflammées extérieurement, etc. Une bouteille a guéri un mal de dos de huit années d'expérience. Daniel Plank, de Crookfield, comté de Toga, Pa., dit: "J'ai fait trente miles pour une bouteille de votre huile, qui a effectué une Cure Étonnante par six applications dans un cas de Membres arqués. Un autre affecté de l'Asthme depuis des années, dit: "Il me reste la moitié d'une bouteille de 50 ceuts, et \$100 ne la paierait pas si je ne pouvais pas en trouver d'autres. Rufus Robinson, de Nunda, N.-Y., écrit: "Une petite bouteille de votre Huile Électrique a rétabli la voix d'une personne qui n'avait parlé depuis 5 ans." Le Dr. J. Mallory, de Wyoming, N.-Y., écrit: "Votre Huile Électrique, m'a guéri d'une Bronchite en une semaine." Les marchands dans tout le pays, disent: "Nous n'avons jamais vendu une médecine qui ait donné une aussi complète satisfaction que celle-ci." Elle est composée de 6 des meilleures huiles connues. On peut aussi en faire usage intérieurement qu'extérieurement, et elle est infiniment supérieure à tout ce qui est connu en ce genre. Elle vous épargnera beaucoup de souffrance et de dépenses. Elle est en vente chez plusieurs marchands à chaque endroit. Prix 25 ceuts. Préparé par S. N. THOMAS, Phelps, N.-Y., et Non-Propriétaire et LYMAN, Newcastle, Ont., seuls Agents pour la Puissance. Note.—Électrique.—Choisissez et Electrisés 20 Octobre, 1872. A vendre chez M. G. Edson.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans la Province de Québec, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles 51ème et suivantes de la Chambre des Communes (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada) elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande) dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Ces avis doivent porter une ou plusieurs signatures. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session.

ALFRED TODD, Greffier-en-chef des Comités et Bills Privés, Chambre des Communes.

AVIS AU COMMERCE.

GAUCHER & TELMOSSÉ OFFRENT EN VENTE 300 Tonnes Mélasses assorties, 500 Caisnes Gin de Kuyper & Key Brand, \$50 do en barriques et quarts, 250 Caisnes Brandy, Chalupin, 30 quarts do do

Ainsi qu'un assortiment considérable d'épiceries, FARINE, LARD, 100 quarts de Syrop Golein (de Castro), GAUCHER & TELMOSSÉ, 200 Rue St. Paul, —161 des Commissaires, Montréal, 15 juillet 1872.

J. B. RENAUD & Cie., FARINE ET PROVISIONS, Québec.

Poisson!! Poisson!! 1,000 quart. Harong de Labrador, 500 " Morue verte, 200 " Morue sèche, 100 drafts Grande morue, AUSSI, Huile de morue, Huile de Loup marin, 26 & 28 Rue St. Pat., Québec le 29 Octobre 1872.

Liste des Lettres non réclamées

- Au Bureau de Postes des Trois-Rivières, Pour le mois de Novembre 1872. Endemandant une de ces lettres on devra spécifier si elle est annoncée. A Augé E. L., Bennett, L. C., Bouchard, Ls, Bourdon, Frs, Bellisle, J. B., Boyson, Alexina Mrs., Bernier, Ant., Casabon, Elzfar, Comeau, Anselme, Drapeau, Alphonse, Dickson, A., Duplessis, P. Mad., Derocher, Joseph, Fortier, M., Gélinas, Louis, Hall, Carrie, Ivery, Capt., Levine, H., Larose, Téléphore, Leblanc, Onésime, Martin, Esidore, Prince, Cyrille, Rousseau, Frs, Terreault, Narcisse, Thompson, Wm., Vaugier, Ant., Willett, C. K. OGBEN, M. P. Trois-Rivières, 6 Déc. 1872.

1872-Comme de coutume-1872

SUCCÈS COMPLET! Dix premiers prix à deux Expositions.

W. BELL & Cie. GUELPH, ONTARIO.



ORGUES ET MELODEONS, A l'Exhibition Provinciale, Hamilton, et à l'Exhibition Centrale, Guelph.

Ce grand succès, en outre, au dossier de l'année dernière d'une Médaille d'Argent, Trois Diplomes et 12 Premiers Prix.

Preuve que nos instruments, dans l'opinion des juges compétents, sont incomparablement supérieurs à tous les autres.

Seuls Propriétaires et manufacturiers de "L'ORGANETTE"

Contenant les tubes patentes de Scribner, reconnus par tous comme étant la plus grande amélioration encore introduite. Leur succès est consacré par les autres "factures", par le fait qu'à Guelph, le seul retours de la compétition, reconnoissent aussi leur incapacité de concourir avec eux.

Chaque instrument pleinement garanti pour cinq ans. Demandez le catalogue, contenant cinquante différents sortes d'instruments, à W. BELL & Cie., Guelph, Ont.

MALADIES DES CHEVAUX.

Influenza Epizootique. Une guérison certaine contre cette Epidémie qui sévit en ce moment sur les Chevaux, est la Poudre Dépurative de Fausse.

Elle a été employée avec succès dans tous les cas et dans toutes les phases de cette maladie. MM. Dumaine & McVey, Propriétaires d'express, certifient, qu'ils ont exclusivement employé la POUDDRE DÉPURATIVE DE FAUSSE sur quarante Chevaux dans leurs écuries, et n'ont en conséquence aucune perte de Chevaux à déplorer; que deux à trois jours de traitement suffisent pour faire disparaître tous les symptômes de cette cruelle maladie.

Placez la Poudre sur la langue du Cheval, à la dose d'une demi cuillerée à soupe pour les jeunes et une cuillerée à soupe pour les Chevaux vigoureux.

TRAITEMENT. Tenez l'écurie propre et bien aérée, couvrez bien le Cheval, donnez lui une nourriture facile à digérer telle que tisonne de grains de lin, gruau, avoine et barley bouillis, et aussi, de temps à autre, quelques pommes, carottes et autres douceurs pouvant flatter ses goûts. Si l'inflammation de la gorge survient, frottez cette partie avec du Garing Oil ou Liniment de Corne de Serp.

Tous ceux qui ont suivi ce traitement certifient qu'il a produit une prompte guérison dans tous les cas où il a été employé. La Poudre Dépurative de Fausse est à vendre chez DEVINS & BOLTON, PHARMACIENS, Près du Palais de Justice, Montréal, 29 Oct. 1872.

A vendre par GEORGE TANGUAY, Québec.—No. 20, Rue St. Paul.—Québec.

1,000 Quart hareng frais Labrador, 300 " Morue, " Morue sèche, " Morue en draft, Sauron, Truite, Maquereau, Beurre, Huile, ac., etc. Québec, 11 Oct. 1872.

Magasin de l'Etoile. DENECHAUD & RICKABY, MARCHANDS & PROVISIONS, ÉPICERIES DE FAMILLES, Bâtisse de M. W. LANGAN, RUE DU PLATON, Trois-Rivières, Mai 1872.—a.

ROBES ! ROBES !

1000 Robes de Buffle A VENDRE EN GROS. A des PRIX très modérés.

Ce lot de robes de buffle est remarquable par la qualité du cuir et du poil. Elles sont grandes et, ce qui est rare, d'un seul morceau.

On demande à acheter, pour exporter en Europe, des Visons, Martes, Pékans, Ours, Loutres, Castors, Renards rouges, Renards noirs, Renards argentés, Rais musqués, Bêtes puantes, etc. On paiera le plus gros prix chez HENRY M. BALGER, Trois-Rivières 2 Nov. 1872.—

A vendre.

UN superbe terrain d'environ neuf arpents et demi sur quarante avec deux maisons et dépendances bâties depuis six ans seulement, situé sur le fleuve à environ un mille et demi de la traverse de St. Grégoire aux Trois-Rivières. Pour les conditions s'adresser à la sœur Dépositaire, parloir des Ursulines des Trois-Rivières. Les Trois-Rivières 14 Novembre 1872.

WILLIAM CHAGNON, MARCHAND DE VINS, LIQUEURS, ÉPICERIES ASSORTIES.

M. Chagnon pour donner toute satisfaction possible à ses nombreuses pratiques vient d'ouvrir un magasin de marchandises sèches des plus variées, porte voisine de son magasin d'épicerie. Il espère par là mériter le bienveillant patronage du quartier Notre-Dame et des paroissiens du comté de Champlain. Une visite à ces deux magasins est sollicitée. Côté des Rues NIVERVILLE & St. GENEVIEVE, Trois-Rivières, 3 Octobre 1872.

BUREAU DE POSTE des TROIS-RIVIÈRES

Arrivée et départ des malles pour l'Hiver. A commencer du 1er Novembre 1872, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit:

Table with columns for Arrivées and Départ, listing mail routes and times.

IMPORTATION. Huitres Fraîches.

Arrivés par le dernier voyage du Steamer Gaspié pour le Restaurant Triduvien, Rue du Platon: 30 quarts d'Huitres Malpoch, 20 quarts d'itô Shediac, 20 quarts d'itô Oarquette, 200 boîtes de Homards, 100 boîtes de Saumon frais, 100 boîtes de Maquereau à l'huile de St. Jean N. B.—500 lb de boîtes de Sardines à l'huile d'olive et chocolat de première qualité; aussi un grand assortiment de liqueurs choisies, tel que: Maraschino, Curaçao, Beauducine, Rosée des Alpes, Crème de rose, Chartreuse, Vins de Port et Sherry, 1re qualité, en bouteille. Champagne, cartes blanches de Vre Lamarque et Cie. ditto Sparkling, Moselle; 1re qualité, Milk punch Absinthe suisse—Stoughton's bitters, John A. ditto—Vins St. Julien de Bordeaux—Claret ditto—Porter et Bière anglaise de 1re qualité—Bière de Boswell en baril et bouteille—Brandy, Hennessy et Martel, Sayers vieux—très-vieux ditto—Pinet, Castillon et Old Tom en bouteille et en flocons de toute grandeur—Old Tom DeKuyper gin—Scotch Rye Whiskey, Vin de gingembre, Jamaïque—Citron—Cigars et Sirops assortis de 1re qualité.

Vous trouverez aussi à ce Restaurant les tables servies à toute heure avec soin et garnies d'aliments bien assortis. Les liqueurs seront servies avec attention comme par le passé. Le sousigné remercie ses nombreux amis et pratiques de l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui donner jusqu'à ce jour, et il promet faire son possible pour leur donner à l'avenir une pleine et entière satisfaction. La barre sera toujours ouverte jusqu'à minuit sauf les jours prohibés par les règlements de la ville. Une visite est respectueusement sollicitée par le sousigné. FÉLIX DECOTEAU, Trois-Rivières, 11 Nov 1872

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY

Pour le Rhume, la Toux, l'Enrouement, et les Affections des Bronches et de la Gorge.

Lorsque Jacques-Cartier remonta par la première fois le St. Laurent, le remède employé constamment par les Indiens et sur lequel ils comptaient pour la guérison des différentes maladies, était les gouttes de gomme sortant de l'Épinette Rouge (Abies Rubra) qui était donnée sous forme d'une confection, après avoir été mélangée avec du sucre d'érable. Les premiers colons français, remarquant que ces effets bienfaisants dans les affections pulmonaires, l'adoptèrent promptement comme un remède de famille, et il a toujours été grandement estimé par eux jusqu'à ce jour. Les colons, cependant, prennent cette gomme dissoute dans l'alcool, et par cette méthode beaucoup de ses propriétés particulières sont perdues. Dans ce Sirop, se trouve contenue une grande quantité de gomme bien dissoute, et qui, préparée à une température élevée, conserve à ce remède toutes ses propriétés Balaamiques, Adoucissantes, Expectorantes et Toniques. PRIX: 25 CTS. PAR BOUTEILLE.

Seul manufacturier, HENRY R. GRAY, Pharmacien, Montréal.

En vente par tous les Pharmaciens et les Marchands de la campagne. N. B.—Les mots "Sirop de Gomme d'Épinette Rouge" sont enregistrés comme marque de Fabrique et toutes infractions seront poursuivies selon la loi. 11 Novembre, 1872.

MAGASIN DE PREMIÈRE CLASSE.

Mr. O. Carignan a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il a fait faire de grandes améliorations à son magasin depuis le printemps et qu'il est maintenant en position de donner une plus entière satisfaction. On trouvera constamment à son vaste établissement les Epicerie les plus variées et des meilleures maisons des grandes villes.

L'assortiment d'été est maintenant au complet et on continuera à vendre à ce magasin les Epicerie les plus en renom presque au même prix du Gros de Montréal. M. Carignan a aussi l'agence des meilleures brasseries de la Puissance et il reçoit tous les JEUDI par les vapeurs les Bière et Porter les plus frais.

Tous les effets achetés à son magasin sont de première classe et ses Epicerie ordinaires ne peuvent pas être surpassées tant sous le rapport du prix que sous celui de la qualité. On trouvera en autres articles les: Fleur extra et autres qualités, Lard de toutes sortes, Jambons, 1ère qualité, Poissons frais et séchés, Huiles de toutes sortes, Plâtre etc., etc., etc. Grains ronds et moulus, 1ère qualité.

TIÈRES:—Gunpowder, Impérial, Hyson, Japon à No! SUÈRES:—Sucre blanc cassé, Sucre blanc en poudre, "Jaune raffiné Ecosais.

MELASSES:—Centrifuge, Moscovade, Barbades en tonne et demie tonne. SIROPS:—Auber, Golden, Standard, en quart.

SPIRITUEUX:—Brandy Hennessy, Martel, Pinet, Castillon, Biscuits, Dubouché et Cie., en quart et en boîtes. GIN de Kuyper et Houtman, en barrique et en caisse rouge et verte. OLD TOM GIN en quart et en caisse, WHISKY Ecosais, RUM de la Jamaïque et de Cuba, VINS XÉRÈS—Muscat, Pemartin, Malvoisie, PORTO, Paul Emile Thomas, Burgundy, Par Jus Graham, Valetts.

WHISKY de la célèbre distillerie de Gooderhan et Worts, en tonne et en quart de 50 gall. 50 degrés O. P. O. CARIGNAN, Vis-à-vis le Marché, RUE DES FORGES, Les Trois-Rivières, Juin 1872.

A VENDRE.

Le sousigné a constamment en mains et à vendre toutes espèces de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de frêne de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en moulin. Bardeaux, Lattes, Moulures, Cadres, Plinthes, Portes et chassais, Boîtes d'emballage, Etc., Etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN, Trois-Rivières, 8 Août 1872.

Hotel de Québec, TENU PAR GRENIER & GÉLINAS, Côté des Rues des FORGES & HART, Liqueurs de première choix et tables bien servies. Trois-Rivières, Mai 1872.—a.

J. C. ROUSSEAU, Magasin d'Épicerie, VINS, LIQUEURS, &c., PROVISIONS, &c., En face du Nouveau-BLOCK BALGER RUE NOTRE-DAME, Trois-Rivières, Mai 1872.—a.

Lépine & Darveau, LIBRAIRES-IMPORTATEURS, 12, Rue de la Fabrique, HAUTE-VILLE, Québec.

ONT toujours en mains l'assortiment le plus varié de livres de prières, richement reliés, en chagrin, cuir de Russie, velours, ivoire, etc. Livre de prières et de littérature choisis. Livres et brochures d'écoles. Imageries, papeteries, articles de fantaisies. Ornaments d'Eglise. Galon et Frange, en soie, en or et en argent. Cierge de première qualité. Vin de Messe analysé, Vin d'Opéra. Eau-de-Vie, Genièvre, etc., etc. Une visite respectueusement sollicitée. LÉPINE & DARVEAU, LIBRAIRES, 12, Rue de la Fabrique, H. V. Québec, 11 Novembre 1872.

Magasin Nouveau, LOUIS PREGOURT, Marchand de Vins, Liqueurs &c., EPICERIES ASSORTIES, RUE BADEAUX, Trois-Rivieres, 17 mai 1872.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 6 juin 1872. Escompte autorisé sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre: 12 p. cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes

J. B. RENAUD & Cie., IMPORTATEURS DE PIERRE A MOULANGES DE FRANCE

Ont constamment en mains un assortiment complet de MOULANGES A BLE ET A AVOINE, Faites de la meilleure pierre de France.

MEULES D'HOISSE A PIERRE L'ORGE; MEULES A MOULER L'AVOINE. PIERRE A MOULANGES IMPORTÉE DE FRANCE.

Agence à Montréal: F. LARIN - BUREAU DE L'HON. LE RENAUD, No. 38, Rue des enfants trouvés, vis-à-vis le marché St. Anne. Québec, 26 Août 1872.

LOUIS MORRISSETTE,



MARCHAND DE MEUBLES, Rue St. Georges,

Remercie le public qui lui a si généreusement aidé à sauver une partie de son entrepôt de meubles, et a le plaisir de lui annoncer qu'il vient d'ouvrir dans la bâtisse voisine de son ancien établissement, qui a été détruit par l'incendie du 19 mai, un ENTREPOT DE MEUBLES DE PREMIERE CLASSE.

Eusèbe Morissette, MARCHAND DE MARCHANDISES SECHES, EN GROS ET EN DÉTAIL.

Hardes de toutes sortes. Chapeaux en laine, feutre, etc., en grandes variétés.

Un tailleur de première classe est attaché à cet établissement. Toute commande pour hardes sera exécuté dans le plus court délai. RUE NOTRE-DAME. Les Trois-Rivieres, 10 Juin 1872.

AVIS.

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada pour en obtenir un acte pour incorporer une Banque, qui sera connue sous le nom de "La Banque de Trois-Rivieres."

BRASSERIE McCALLUM, RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

Agence: Rue Notre-Dame, Montréal. "Rue Broad, Boston. A vendre aux Trois-Rivieres chez tous les Marchands-Epiciers.

BIÈRE ET PORTER EN BARILS ET EN BOUTEILLES. Québec, 14 Juin 1872.-a



VOITURES !! VOITURES !! HILAIRE TERRIEN, RIVIERE-DU-LOUP EN HAUT.

Le plaisir d'informer le public qu'il continue de manifester des voitures de toute sorte, doubles, simples, avec soufflet ou autrement. Les voitures du plus haut prix et celle d'un prix moins élevé seront exécutées avec le plus grand soin, et toutes avec des matériaux de première qualité.

TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE AVOCATS, Bureau: -Rue des Champs, en face du Palais de Justice.

MM. Turcotte, Paquin & Turcotte suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.

"Hôtel du Canada," Rue St. Gabriel, Montréal.

M. A. Béliveau, ci-devant de l'Hôtel-Richelieu, annonce au public que son Hôtel a été réparé et meublé à neuf, outre une addition de 35 chambres, qui en fait un des plus grands établissements de Montréal.

Un Omnibus bien conduit sera aux débarcadères des chars et des vapeurs. AIM. BELIVEAU. Montréal, mai 1872.

TOUT NOUVEAU !!

A LA NOUVELLE LIBRAIRIE. No. 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville. VISA-VIS le MAGASIN de M. G. S. AUDET.

UN ASSORTIMENT des plus complets justement reçu. On trouvera à ce magasin le plus bel assortiment et le plus nouveau. Tels que livres de prières de toutes variétés, Chapelets, Statuettes, Albums, etc., etc. Papiers de toutes sortes en grande quantité.

—AUSSI— Vin Xérés, Vin de Messe, Clerges, etc., etc. On trouvera aussi à cet établissement le petit Opuscule intitulé: "CONSOLATIONS A CEUX QUI PLEURENT" ou "TRÉSOR DES MALADES" dont la recommandation se fait par elle-même en voyant qu'une première édition de 10,000 Exemplaires s'est écoulée en Huit Jours. Ce petit recueil est approuvé et ne se vend seulement que TRENTE SOUS.

Il ne faut pas oublier qu'un nouvel assortiment du célèbre Moutin à Coudre "Banner" vient d'être reçu et dont la garantie est incontestable. Prix extrêmement bas et défiant toute compétition. Escompte libéral accordé aux Marchands. Voyez avant d'acheter ailleurs. I. P. BÉRY, Libraire, 47, rue St. Pierre, près du Marché Eninlay, Basse Ville. Québec, 14 oct. 1872.-a

200,000 Bardeaux d'Épinette.

Le soussigné offre en vente sur son quai, 200,000 bardeaux d'épinette, en lots à satisfaire les acheteurs. JAMES DEAN. Trois-Rivieres, 25 Sept 1872.

Lajoie & Frere

RUE NOTRE-DAME, Dans le Magasin ci-devant occupé par F. STOBBS, Libraire.

EN FACE DU BLOCK BALZER. Ont constamment à leur magasin un assortiment complet de marchandises Sèches des mieux choisies.

Ils ont en mains des mérinos, Draps, Couverts, Alpaca, Says, Toiles, Soirées, à l'usage des Communautés Religieuses et des MM. du Clergé.

Un grand nombre d'Ornements d'Eglise et d'Effets pour le Culte.

Tels que: Calices, Ciboires, Ostensoirs, Ensensoires, Lampes, Chandeliers d'antels, Ceintures assorties, Franges, en or et argent, Galons en or et argent, Mirais en or et argent, Chasubles Bas d'Anbes, &c., &c.

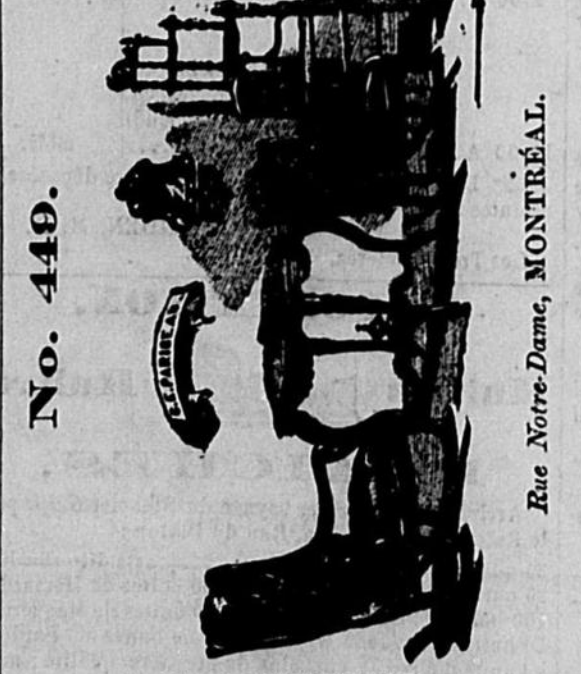
Une visite des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicitée. Les Trois-Rivieres, 11 Mai 1872.

LAURENT, LAFORCE & Cie.



No. 225, Rue Notre-Dame, MONTREAL. IMPORTATEURS DES CÉLÈBRES PIANOS de KNABE & Cie., de BALTIMORE. (métaillé d'or remporté sur les Chickering) Schuetzle & Ludoff, New-York. Marshall & Trayer, Albany. Harmoniums de Smith, Boston. Montréal, mai 1872.-a

ENTREPOT D'ÉBÉNISTERIE ET GRANDE MANUFACTURE DE MEUBLES DE PREMIERE CLASSE.

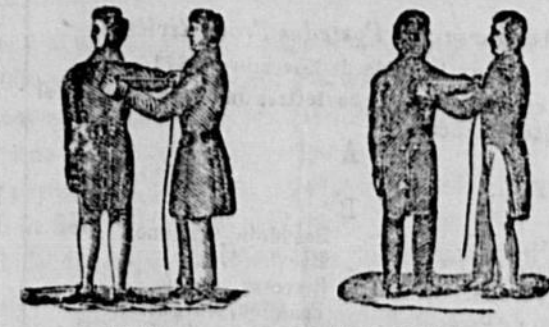


C. E. PARISEAU, Dont la clientèle toujours croissante est le meilleur témoignage en faveur de l'excellence de ses meubles, invite respectueusement les citoyens des Trois-Rivieres et des environs à venir visiter son établissement au

No. 449, RUE NOTRE-DAME, (PARTIE OUEST), Ou il peut répondre avantageusement au besoin du public. Le genre de ses meubles est le style aimé et en vogue à Montréal. Il ne craint pas d'affirmer qu'il est en possession des plus beaux Dessins de meubles. Parures de chambre à coucher, de Salon ou de Salle à Dîner, de Montréal, et il est prêt à les vendre à des prix extrêmement modérés. Son Entrepôt contient une grande collection de meubles en Palissandre Noyer Noir et autres Bois, de tous les prix et de toutes les descriptions. Rien d'incomplet ou d'imparfait ne sort de ses Boutiques, ou tout est exécuté avec soin et diligence. M. PARISEAU, entend continuer l'industrie de la réparation des meubles, matelats à ressorts, Etc., Etc. Montréal, mai 1872.-a

Hôtel Richelieu. No. 45, Rue St. Vincent, Montréal.

Le soussigné invite ses amis du district des Trois-Rivieres, à faire une visite à son hôtel qui vient d'être agrandi et meublé à neuf. La table d'hôte sera toujours ouverte et fournie des premières viandes de boucherie et des primeurs de la saison. ISIDORE B. DUROCHER, Propriétaire. Montréal, mai 1872.



PHI. GRAVEL,

DÉSIRE informer ses pratiques et le public qu'il a maintenant un beau choix de Marchandises Nouvelles

Pantalons et Gilets, Bretelles et Cois, Poignets en toiles, Calcons, Cravates, Gants, Mouchoirs.

HABILLEMENTS COMPLETS pour Messieurs faits à ordre sous le plus court délai. Les messieurs sont invités à aller lui faire une visite.

Le soussigné a toujours à son établissement un certain lot des célèbres Moutins à Coudre SINGER FAMILY. Pour ceux qui désiraient faire l'acquisition d'un moulin à coudre il n'y a pas moyen de se tromper. Les certificats suivants en disent assez. Hospice St. Joseph, Montréal, 5 août 1871.

Mr. J. D. Lawlor, Monsieur, -dans des occasions précédentes, nos Seigneurs ont donné leurs témoignages en faveur de la machine à coudre Wheeler & Wilson; mais ayant dernièrement fait l'essai des qualités opératives de la "Singer Family," fabriquée par vous, nous nous croyons en droit de déclarer que la vôtre est supérieure pour l'utilité des familles et des manufacturiers.

Respectueusement, Sœur Gauthier. VILLA MARIA MONTREAL, 7 Septembre, 1871.

Mr. J. D. Lawlor: Monsieur, -Ayant fait l'épreuve des qualités de la Machine à Coudre "Singer pour Familles," fabriquée par vous, nous avons à vous informer qu'elle est, à notre estimation, supérieure à la Wheeler & Wilson, et à toute autre Machine à Coudre dont nous avons fait l'usage, pour les familles et les manufacturiers. Respectueusement, LA DIRECTRICE DE VILLA MARIA. HOTEL DIEU DE ST. HYACINTHE, 11 Septembre, 1871.

Mr. J. D. Lawlor, Montréal: Monsieur, -Parmi les différentes Machines à Coudre dont nous faisons usage dans cette Institution, nous avons de votre manufacture, la "Singer Family," que nous sommes heureux de recommander pour l'usage des familles comme préférable à toute autre, et parfaitement satisfaisante sous tous les rapports. LES SEIGNEURS DE LA CHARITÉ DE L'HOTEL DIEU DE ST. HYACINTHE.

LE "OSBORN" 25 Premiers Prix, 1871. Le Roi des Moutins à Coudre!



Ce célèbre moulin à toujours remporté le premier prix à toutes les Expositions industrielles. Il fait les points doubles d'étréinte sur chaque face de l'étoffe, et il emploie également le fil et la soie; il sert à coudre depuis la mousseline la plus fine jusqu'au drap le plus fort et le plus épais, aussi bien que le cuir. C'est en même temps le moulin le plus expéditif en usage de nos jours, et la machine la plus facile à faire fonctionner, en ce genre; et sous le rapport de l'élégance et du fini, elle surpasse toutes les autres.

En référant à des centaines de familles, de tailleurs et à toutes personnes qui en font usage, vous aurez pleine et entière satisfaction; et en voyant fonctionner cette machine d'un nouveau genre, vous ne pourrez vous empêcher de vous en procurer. Chacune d'elles est garantie et le prix en est des plus réduits. J. Q. PAGE, dentiste, Agent, Rue du Platon N. B.-Le soussigné prend de la occasion d'informer le public qu'il a en main un assortiment complet de machines à coudre outre celles ci-haut mentionnées. Les Trois-Rivieres, 6 octobre 1871

NOUVELLES MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER.

- Venant d'être reçues: MERINOS Français noir et de couleur. NOUVELLES Etoffes à Robes. VELOURS Noir et de couleur. NUAGES (grande variété). CHALES et Fichus au tricot. GILETS au tricot pour Messieurs. GILETS de fantaisie (do) pour Dames. COUVERTURES de laine et de coton. GRAND assortiment de flanelles. DRAPS d'Automne et d'Hiver. DRAPS imitation de pelletterie. CASIMIRS et Tissus d'Ecosse. ETOFFE et Tissus du Canada. TOILES, Cotons, Indiennes. TAPIS Bruxelles, Tapisserie, etc., etc. TOILES cirées anglaises. NOUVELLES Etoffes à Rideaux. FRANGES et Corniches à Rideaux. ETOFFES et Garnitures pour ornements d'Eglises. HARDES faites. CHAUSSURES en feutre et en caoutchouc. CAPOTS de caoutchouc. MANTEAUX de caoutchouc pour Dames. GRAND assortiment de valises. En vente à des prix très réduits chez JOS. HAMEL & FRERES, Rue Sous le Fort. Québec, 7 oct. 1872. Magasin d'Épicerie. FIRMIN CARETTE, MARCHAND DE LIQUEURS, PROVISIONS ASSORTIES, ETC., RUE NIVERVILLE. Trois-Rivieres, 20 mai 1872.

Adresses d'Affaires.

ALFRED DESILETS, Avocat.-Bureau, rue St. Joseph. Les Trois-Rivieres, 21 mai 1871.

DUMOULIN & McLEOD, Avocats.-Bureau rue des Champs, à côté de la résidence de Sévère Dumoulin, Ecr., Shérif, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivieres, 25 octobre 1871.

P. N. MARTEL, Avocat.-Bureau: rue Alexandre, en face de l'atelier Dupont & L'Heureux, photographes. Les Trois-Rivieres, 19 fév. 1872.

C. B. GENEST, Avocat.-Bureau, Rue Bonaventure, près de la Cathédrale. Les Trois-Rivieres, 29 décembre 1871.

EPHREM DUFRESNE, Avocat.-Bureau, rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par H. R. Dufresne, Libraire. Les Trois-Rivieres, 30 mai 1870.

H. R. DUFRESNE, Notaire Public et Syndic Officiel.-Bureau: Rue Notre-Dame. Les Trois-Rivieres, 24 avril 1871.

J. BARNARD, Arpenteur-Provincial.-Tient son bureau, rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par M. Dufresne, Libraire. Les Trois-Rivieres, 10 août 1871.

W. A. J. WHITEFORD, Horloger et Bijoutier, rue Notre-Dame, porte voisine de D. E. Frigon, Ecr. Assortiment complet de Bijouteries. Montres et Horloges réparées sous le plus court délai. Les Trois-Rivieres, 21 mai 1870.

Geo. B. HOULISTON & Cie., informent le public qu'ils tiennent leur bureau dans leur nouvelle bâtisse, porte voisine du magasin de M. U. Martel et Cie, rue du Platon, aux Trois-Rivieres. Ils continuent à prêter sur billets et vendent et fonds ils possèdent une excellente voûte et invitent respectueusement les marchands et autres à y faire leur dépôt. Sur tout dépôt pour un mois ou plus ils payent intérêt. Les Trois-Rivieres, 21 mai 1870.

Dr. PAGE, Rue du Platon, Trois-Rivieres, Dentiste et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont les plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Les Trois-Rivieres, 21 mai 1870.

RYAN & RICKABY, Auctioneers and Commission Merchants, Notre-Dame Street, -CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate, and returns prompt. Three-Rivers, May 2nd 1870.

Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU. ÉTABLI EN 1803.

Bureau et Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES. Agence pour le Canada: 614 et 65 Rue St-François-Xavier MONTREAL.

Capital autorisé et placé: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING

Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en retarder au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endorsements.

WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent-Général pour le Canada. CHARLES DUMOULIN, Agent pour les Trois-Rivieres, Rue des Champs. Les Trois-Rivieres, 21 mai 1870.

MAGASIN NOUVEAU.

NOURRIE & Cie., Marchand de Vins, Liqueurs, &c., EPICERIES ASSORTIES

On trouve constamment à cette maison les meilleurs vins de Messe importés directement d'Europe. Ancien Magasin de M. RITTER RUE DU PLATON. Trois-Rivieres, Mai 1872.-a

Hôtel et Restaurant. TENU PAR FELIX DECOTEAU, Rue du Platon. Les Trois-Rivieres, 10 Juin 1872.

HOTEL NICOLET. TENU PAR LUDGER BEAUBIEN. RUE DU PLATON. Près du débarcadère.

Liqueurs de premiers choix et table bien servie. Les Trois-Rivieres, mai 1872.

AVIS.

Le soussigné remercie ses amis et le public de l'encouragement libéral qu'ils lui ont donné jusqu'à aujourd'hui et espère qu'ils voudront bien lui continuer le même encouragement. Il le plaisir de leur annoncer qu'ils trouveront à son état de boucher, en tout temps de l'année, mais spécialement pour Pâques, toutes espèces de viandes de première qualité, de premier choix. Une visite est respectueusement sollicitée et ample satisfaction sera donnée à tous par le soussigné. AVILA VOIZARD. Trois-Rivieres, 28 Mars 1871.

HOTEL ST. LAURENT.-Ancienne maison Poliquin.-Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à tous les messieurs de la ville ainsi qu'à ceux de la campagne pour le bon encouragement qu'il a reçu de leur part. Il saisit cette occasion pour solliciter de nouveau le bienveillant patronage du public, lui donnant l'assurance qu'il trouvera comme par le passé tout le confort désirable. LUDGER VIGNEAULT, Les Trois-Rivieres, 24 avril 1871.

THE TRILUVIAN TRADER. EDITION HEBDOMADAIRE. Abonnement pour un an.....\$1.00 Les annonces sont insérées à 8 centins par ligne pour la 1re insertion et 2 centins par ligne pour les insertions subséquentes. On fera une remise libérale pour les annonces à long terme. GÉDÉON DESILETS, Propriétaire-Éditeur. Les Trois-Rivieres, 15 Février 1872.

MANUFACTURE DE HACHES FORGES ST. MAURICE.

NOUS avons l'honneur d'informer le public que nous avons établi une Manufacture de Haches Aux vieilles Forges St. Maurice, qui est maintenant en parfaite opération.

Les haches que nous manufacturons sont faites de notre fer Canadien et du meilleur acier, et sur des patrons convenables à ce marché.

A vendre à notre établissement ici, en gros et en détail. Des conditions libérales seront faites aux acheteurs en gros. JOHN McDOUGALL & FILS. Trois-Rivieres, 11 Janvier 1872.

E. N. MORRISSETTE, ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE MARCHANDISES SÈCHES D'ÉTAPE ET DE GOUT, Enseigne du Pavillon BLEUE ET BLANC Coin des Rues BADEAUX & St. GEORG PRÈS DU MARCHÉ A FOIN. Trois-Rivieres, Mai 1872.-a.

Magasin de Meubles.

M. F. X. Tapin a toujours en main à son établissement, au-dessus du magasin de M. God. Lassalle, rue Notre-Dame, toutes espèces de meubles venant de la célèbre manufacture de M. Drum, de Québec. La plus stricte attention sera toujours donnée aux personnes qui voudront bien encourager cet établissement. Trois-Rivieres, 20 Juin 1872.

HOTEL "PRINCE OF WALES" ARTHABASKA STATION.

Ancienne maison Chevalier. Réparé à neuf, meublé et garni avec soin et élégance par le soussigné, cet hôtel est maintenant ouverte aux voyageurs. La table ne laisse rien à désirer, les besoins sont de première qualité, les chambres spacieuses et bien aérées. Le public y trouvera tout le confort désiré. Il y a aussi de bonnes et chaudes écuries pour les chevaux en hiver. Le soussigné sollicite une visite à son établissement. GEO. BOISCLAIR.

LA QUEEN Compagnie d'Assurance Liverpool et Londres.

CAPITAL.....£2,000,000 sterling.

Bureaux principaux.-Édifices de la Queen, Liverpool et Londres, rue Gracechurch. Branche du Canada.-Bureau, Maison d'Echange, Montréal.

Directeurs.-Wm. Molson, écr., Président; Henry Thomas, écr., David Torrance, écr. et Thon. James Ferrier.

Banquiers.-La Banque Molson. Assureurs Légitimes.-Mess. Ritchie, Morris et Rose. Médecins Assureurs.-Wm. Sutherland, écr., M. D. Inspecteur.-Thomas Scott, écr. Auditeur.-Thomas R. Johnson, écr.

Secrétaire résident et Agent général. A. McKensie Forbes, 13, rue St. Sacrement, Montréal Le soussigné, ayant été nommé agent pour la compagnie nommée ci-dessus, assure à ceux qui désirent se faire assurer contre les pertes par le feu, qu'ils peuvent le faire aux conditions les plus favorables.

On accorde des polices sur la vie à des conditions aussi avantageuses que celles d'aucune autre compagnie respectable, faisant affaire en Canada. CHS. DUMOULIN, Agent. Bureau, Rue des champs. Les Trois-Rivieres, 10 Oct. 1870.-

NOUVEAU MAGASIN.

En face du magasin de M. John McDougall.

Grand Assortiment de Chapeaux d'Automne et d'Hiver des meilleurs fabrications de Paris et de Londres.

Aussi un assortiment considérable de Pelletteries, telles que Visons, Mantas de Gibeline, capots de chat sauvage, etc.

Le tout sera vendu à des prix très réduits. Le plus haut prix est payé pour les pelletteries brutes; On sollicite une visite avant d'aller acheter ailleurs. ROBES DE BUFFLES, Etc. U. P. BUREAU. Les Trois-Rivieres, 12 déc. 1871.-j. n. o. 61

Dr. HARDY, Bureau: Ancienne résidence du Dr. Giroux, RUE ROYALE. Les Trois-Rivieres, 6 Février 1872.

Le Journal des Trois-Rivieres

Est imprimé et publié par GÉDÉON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie, coin des rues Notre-Dame et du Platon, les Trois-Rivieres.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivieres paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois..... \$2.50 " six "..... 1.25 Pour les Etats-Unis..... 3.00 en Or. Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taxées sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.08 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.02 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être munie d'un signataire responsable.